



HAL
open science

Les syndicats professionnels en Jordanie, Enjeux de société et lutte nationale

Elisabeth Longuenesse

► **To cite this version:**

Elisabeth Longuenesse. Les syndicats professionnels en Jordanie, Enjeux de société et lutte nationale. 2000. halshs-00111075

HAL Id: halshs-00111075

<https://shs.hal.science/halshs-00111075>

Preprint submitted on 3 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les syndicats professionnels en Jordanie, enjeux de société et lutte nationale

Elisabeth LONGUENESSE

Dans l'histoire récente de la Jordanie, à une époque où toute vie politique était interdite, les syndicats professionnels (*niqâbât mihaniyya*), qui regroupent une dizaine de professions diplômées, ont été le principal lieu public de débats politiques. Ils sont devenus un espace de mobilisation en faveur de la résistance palestinienne et pour le rétablissement de la liberté d'expression et de la vie parlementaire. Depuis le début des années 1990, avec la levée de l'état d'urgence, l'autorisation des partis politiques et le rétablissement de la vie parlementaire, ils ont été sommés de se cantonner à une action strictement professionnelle et syndicale. Mais après les accords d'Oslo, et surtout le traité de paix avec Israël, ils ont continué à être le fer de lance de la critique contre la politique gouvernementale et la polémique sur la *mahnana* (professionnalisation) s'est intensifiée.¹

Pour beaucoup d'analystes, d'intellectuels et de militants, ces syndicats représentent l'élément le plus actif d'une "société civile" (Khaza'lah 1998, Brand 1995a) dont doit être préservé et défendu le droit à l'expression politique et l'autonomie vis-à-vis de l'Etat.

Hussein Abu Rumman (1999) a pourtant posé la question de la réalité de leur indépendance à l'égard de l'Etat, en soulignant les nombreuses contraintes que la législation leur impose : toute modification de leur fonctionnement doit passer par une nouvelle loi ; ils sont placés sous l'égide d'un ministère ; le gouvernement a le droit de les dissoudre. Il en propose une analyse argumentée, qui lui permet de mettre en question ce caractère de porte-parole par excellence de la société civile que souvent on leur attribue (ou qu'ils s'arrogent).

Le débat est certes difficile à maîtriser, piégé qu'il est par les jugements de valeur et les prises de positions politiques. Il tend en outre à occulter une autre question, essentielle pour en comprendre les enjeux : celle de la réalité sociale sur laquelle s'inscrit cette mobilisation des syndicats professionnels. C'est à ce niveau que la contribution ci-après voudrait se situer.

En amont de la question de leur rôle politique, on cherchera à comprendre ce que ces syndicats représentent dans la société, les enjeux de leur création et des évolutions qu'ils ont connues. En effet, si leurs adhérents ont en commun une qualification et une pratique professionnelles, ils vivent aussi des situations sociales très diverses et ont donc, par hypothèse, des intérêts non seulement différents, mais parfois

divergents : comment les syndicats professionnels peuvent-ils être le lieu de l'expression démocratique de la diversité de ces intérêts ? Leur conception ne reflète-t-elle pas au contraire, en deça de la question du degré de contrôle par le régime, une représentation organiciste de la société, niant cette diversité des intérêts ? Cette question, et ses implications, sont rarement évoquées, comme si elles relevaient du tabou, ce que révèle le tollé que suscite la suggestion de rendre l'adhésion facultative. Mais alors, quel est le sens, et l'enjeu, d'une telle conception du syndicalisme, de ce "corporatisme professionnel" ?

La première hypothèse qui guide ma recherche et mon analyse est celle d'un lien nécessaire entre corporatisme et nationalisme : c'est ce lien nécessaire qui permettrait de comprendre les relations qu'entretiennent les syndicats professionnels avec l'Etat d'une part, avec la société de l'autre, et que les spécificités de la question nationale en Jordanie, traversée de part en part par la question palestinienne d'un côté, le nationalisme arabe de l'autre, expliquent celles d'un corporatisme plus imaginaire que réel.

Cependant, de quelques centaines dans les années 1950, les professionnels sont devenus plusieurs dizaines de milliers. Tandis que la société a connu des changements très rapides, leur situation objective, leur expérience et leur pratique, leurs difficultés et leurs préoccupations, n'ont plus grand-chose à voir avec ce qu'elles étaient autrefois.

Ma seconde hypothèse est donc que le corporatisme professionnel a changé de contenu et d'enjeu avec la transformation de la base sociale des syndicats : le rapport au pouvoir a changé de nature, imposant à l'élite syndicale d'intégrer autant que faire se peut une partie des revendications de la base, sans pour autant que cela menace sa position.

Plus que jamais, les syndicats professionnels apparaissent dans l'espace public comme les porte-parole de la lutte nationale contre Israël et la domination étrangère, autrefois anglaise, aujourd'hui américaine. Or, derrière cette fonction politique, le travail qu'ils réalisent au quotidien, les problèmes professionnels et sociaux qu'ils doivent gérer, n'ont plus rien à voir avec ce qu'ils étaient dans les années 1950. On peut donc aussi s'interroger sur la relation entre l'intervention dans le champ politique et les autres domaines d'intervention, professionnels et sociaux, et les transformations de la réalité sociale, mais aussi sur la nature du discours politique des syndicats professionnels, et son évolution des années 1950 à aujourd'hui.

Professions et syndicats professionnels en Jordanie

Les syndicats professionnels se sont constitués tout au long de l'histoire de la Jordanie indépendante, et ont évolué en même temps que la société jordanienne,

s'adaptant aux transformations induites par les changements sociaux, à l'évolution des conditions de la pratique et à celle du marché de l'emploi. Leurs préoccupations se sont diversifiées avec la croissance de leurs effectifs et la complexification de l'organisation du travail. Dans le même temps, ils s'impliquaient de façon croissante sur la scène politique et dans les luttes nationales et démocratiques.

Regroupant des catégories professionnelles qualifiées sur la base d'une compétence et d'un diplôme, ils se distinguent tant des syndicats ouvriers que des organisations patronales. Mais toutes les professions intellectuelles ne disposent pas d'un "syndicat".

De l'association au syndicat

Les syndicats professionnels¹ ont une définition juridique qui les distingue nettement tant des syndicats ouvriers que des syndicats patronaux. Ces derniers sont définis par le code du travail², tandis que les premiers dépendent chacun d'une loi *ad hoc*. C'est ce qui explique que l'on préfère souvent les désigner en anglais ou en français par le terme "association" plutôt que syndicat, par analogie avec les "associations professionnelles" des pays anglo-saxons, pour éviter toute confusion. Une telle approximation est toutefois source d'erreur, car la plupart d'entre eux ont d'abord eu le statut d'association (*jam'iyya*), avant d'obtenir la promulgation d'une loi les instituant comme "syndicat professionnel". Ce processus se poursuit, puisque les artistes ont récemment obtenu la création d'un syndicat³, tandis que les négociations sont en cours entre le gouvernement et l'association des experts-comptables pour la transformation de celle-ci en syndicat.

Chaque syndicat professionnel est en effet défini par une loi qui associe l'existence du syndicat à la réglementation de la profession et des conditions permettant d'y accéder. Cette loi étant votée par le parlement, puis ratifiée par le roi, toute modification doit aussi faire l'objet d'une procédure législative. Cette particularité souligne la mission première du syndicat professionnel : elle consacre en effet la délégation par l'Etat, à un groupe détenteur d'une expertise ainsi reconnue et définie, d'une fonction d'organisation et de réglementation d'une activité fondée sur cette expertise, dans les limites fixées par l'Etat. La "profession" ainsi instituée obtient de ce fait une autonomie relative vis-à-vis de l'Etat, mais elle reste en dernière instance sous

¹ Nous avons choisi de traduire l'expression *niqâbât mihaniyya* par "syndicat professionnel", plutôt que par "ordre" ou "association" (voir plus loin) afin de respecter la polysémie – et l'ambiguïté qui en découle – du terme arabe, qui s'accorde avec la multiplicité des missions de ces organisations. De la même façon, nous désignons par *profession* les groupes ainsi institués par l'existence d'un *syndicat professionnel*, et par *professionnels*, les membres de ces *professions* (Dubar & Tripier 1998)

² Articles 68 et 69 de la loi n° 21 de 1960, et articles 97 et 108 de la loi n° 8 de 1996.

³ Par la loi n°9 de 1997.

son contrôle (Johnson 1972). De ce point de vue, les “professions” diffèrent des acteurs économiques autonomes comme les industriels, les commerçants, ou les hommes d'affaires, qui gèrent leurs intérêts de manière privée. Elles ont une position de médiation dans l'organisation des relations entre la société et l'Etat, la gestion des ressources, l'encadrement des populations, la mise en œuvre des politiques de développement et d'aménagement (Bocco 1990), ce que souligne le fait qu'elles soient toutes placées sous l'égide d'un ministère⁴.

Regroupant des professionnels définis par une compétence et par une pratique professionnelle, indépendamment de leur position dans les relations de travail, les syndicats professionnels peuvent donc compter en leur sein aussi bien des salariés que des employeurs, ou des personnes travaillant en libéral. Leur vocation n'est pas à l'origine de se préoccuper des problèmes des salariés. Mais à la différence des salariés du privé, les employés de l'Etat (ce qui inclut toutes les administrations et donc une très grande partie, sinon la majorité des salariés du pays) n'ont pas le droit de constituer des syndicats de salariés. Dans la pratique, depuis au moins une vingtaine d'années, certains jouent de fait le rôle de syndicats des travailleurs de la fonction publique pour certaines catégories (en particulier ingénieurs, médecins, infirmiers et agronomes).

Les professionnels, experts et médiateurs

La création d'un syndicat professionnel consacre juridiquement la position d'un groupe professionnel dans l'organisation des relations entre la société et l'Etat. Les circonstances historiques de leur institutionnalisation, autant que le contenu des lois révèlent l'importance du diplôme comme fondement de la compétence et de l'accès au titre, mais aussi le devoir qui en découle de contribuer à la promotion de l'intérêt général, ce qui passe par l'élaboration d'études, le développement de la recherche, ou la participation à la définition des politiques publiques (particulièrement en matière de santé).

Les professionnels seraient donc un sous-ensemble de diplômés de haut niveau, témoignant d'un certain type de compétences ayant une dimension d'expertise et de service public, reconnu comme tel par l'Etat à un moment donné de l'histoire du pays, en fonction du développement de l'économie et de l'organisation des relations entre l'Etat et la société. La création de nouveaux syndicats, indice de l'accès de certains groupes au statut de profession, serait déterminé par l'émergence et la complexification de certaines fonctions sociales.

⁴ Médecins, dentistes, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes : ministère de la santé. Vétérinaires et agronomes : ministère de l'agriculture. Ingénieurs et entrepreneurs : ministère des travaux publics. Géologues : ministère de l'énergie et des ressources minières. Journalistes : ministère de l'information. Avocats : ministère de la justice. Artistes : ministère de la culture.

Dans le cas d'un pays comme la Jordanie, où l'Etat a un rôle de promotion d'un projet de développement social plus que de simple régulation, une tâche non seulement de planification, mais d'élaboration et de mise en œuvre de projets que les entreprises privées ne sont pas en mesure d'assumer, les médiateurs que représentent les "professionnels" se voient déléguer une part de cette fonction, et reconnaître un statut de partenaire et d'acteur dans le processus de développement et de modernisation (Bocco 1990). Cela leur confère une responsabilité autant morale que matérielle, vis-à-vis de la population. D'où l'importance de la défense et promotion des compétences qui fondent leur légitimité, non seulement comme acteurs sociaux, mais aussi comme acteurs politiques.

Mais avant d'en juger, il est important de retracer les étapes de cette histoire, qui est aussi celle de la société jordanienne.

De la naissance des professions à la crise des diplômés : les mutations du syndicalisme

Des années 1950 à aujourd'hui, la société jordanienne a connu des mutations radicales et traversé des événements dramatiques. Le phénomène central est la montée des couches moyennes éduquées. Indissociable de l'accroissement des mobilités et du développement de l'appareil de l'Etat et de son administration, elle a des conséquences sur l'ensemble de l'organisation sociale, et s'accompagne d'une recomposition des appartenances sociales. L'articulation de trois espaces sociaux, de "trois sous-cultures, celles des citoyens, des paysans, des bédouins", qui fondait le système social, est en voie d'éclatement dès les années 1950 sous l'effet de l'éducation (Abû Hilal et Othman 1977). Gubser (1985) observe dès les années 1960 comment, à Kerak, les progrès de l'éducation induisent des formes de stratification jusqu'alors absentes et introduisent de nouvelles logiques de solidarité, en compétition avec la famille et la tribu. Ces changements structurels ont des implications majeures sur le plan socio-politique.

Ils s'inscrivent en outre dans un contexte régional profondément instable, soumis aux avatars de la rente pétrolière et du conflit israëlo-arabe. Au lendemain de la première guerre israëlo-arabe, le Royaume de Jordanie annexe une partie de la Palestine et accueille un premier flux de réfugiés. Les premières années de l'indépendance sont agitées par des luttes politiques qui en font la caisse de résonance des évolutions politiques régionales. En 1957, les partis politiques sont interdits et l'état d'urgence proclamé⁵. La monarchie consolide son pouvoir en jouant habilement de sa position d'arbitre entre des factions politiques rivales (Tal 1997). La guerre de 1967 et

⁵ Il est levé au bout de quelques mois. C'est après juin 1967 qu'il entre à nouveau en vigueur, pour n'être définitivement supprimé qu'après 1989.

l'occupation de la Cisjordanie par Israël entraînent un nouvel exode palestinien. Après 1967, la montée en puissance de la Résistance palestinienne débouche sur les affrontements de 1970-71 avec le pouvoir jordanien. Puis c'est la guerre d'octobre 1973, suivie par la récupération des richesses pétrolières par les monarchies du Golfe, et l'accélération des mouvements de main d'œuvre. La troisième génération sera celle de l'Intifada dans les Territoires Occupés, du soulèvement populaire de 1989, et de la seconde guerre du Golfe en 1990-91, qui entraîne le "retour" de centaines de milliers de Palestiniens (Van Hear 1994). Les accords d'Oslo, en septembre 1993, suivis par le traité de paix avec Israël en 1994 "et la normalisation accélérée", sont l'ultime épisode dont les conséquences sont loin d'être encore mesurables.

Les vicissitudes des Palestiniens, leurs exodes à répétition, touchent directement la Jordanie. Après la guerre de 1948 et l'annexion de la Cisjordanie, la moitié de la population du royaume est palestinienne. Si, à la différence de ce qui se passe dans les pays voisins, ils se voient octroyer la nationalité du pays et les mêmes droits que les Transjordaniens, nombre de Palestiniens ne se reconnaîtront pas dans cette nouvelle identité jordanienne. L. Brand (1995b) a montré la complexité des rapports entre Palestiniens et Jordaniens, et plus encore entre identité palestinienne et identité jordanienne, au fil des développements politiques, l'absence de frontière nette entre les deux populations, l'évolution des allégeances politiques selon les périodes, mais aussi selon les appartenances de classe.

C'est dans cette histoire que s'inscrit la naissance et le développement des syndicats professionnels.

Etapes et enjeux d'une institutionnalisation ⁶

Le syndicat des avocats est créé dès 1950, tandis que le plus récent, celui des artistes, date de 1997. Journalistes, médecins⁷, dentistes, pharmaciens, ingénieurs, agronomes, vétérinaires, infirmiers, géologues, obtiennent tour à tour la création d'un syndicat (tableau 1). Les premiers syndicats professionnels, ceux des années 1950, concernent principalement des professions libérales au prestige ancien et représentent une étroite élite. Dans les années 1970, une deuxième vague de syndicats voit le jour et leurs rangs se gonflent de nouvelles couches salariées. Après les années d'euphorie du boom pétrolier, tous subissent de plein fouet la crise sociale et le chômage.

En cinquante ans, les syndicats traversent trois phases : celle de l'émergence et de l'affirmation, celle de la maturité et de l'euphorie, enfin celle de la crise. A chaque

⁶ L'histoire des syndicats professionnels reste à faire. Elle nécessite un travail d'archives que je n'ai pas été en mesure de réaliser. La presse syndicale n'est accessible, dans le meilleur des cas, qu'à partir des années 1970. Ce qui suit vise plutôt à suggérer des pistes de recherche et quelques hypothèses.

⁷ Ahmad (1989) cite un historien selon lequel le premier syndicat professionnel aurait été créé en 1944, et aurait regroupé médecins et pharmaciens.

étape, de nouvelles préoccupations se font jour, pour répondre à l'évolution de la place des "professionnels" dans la société, et aux changements politiques.

A la mission initiale d'affirmation d'une identité professionnelle, de définition des compétences, de réglementation de l'exercice, se sont progressivement ajoutées des préoccupations sociales d'entraide et de protection, puis, avec la progression du salariat, de défense des conditions de travail et de rémunération. Ces trois types de préoccupations relèvent à l'évidence de trois registres renvoyant chacun à une inscription différente dans la société. Le premier correspond à un projet d'autonomie professionnelle ; le second à une logique mutualiste permettant de faire face aux difficultés matérielles ; le troisième transforme l'entraide en lutte contre les menaces de déclassement. Le poids respectif de chacun a évolué dans le temps. Les trois restent néanmoins présents, démentant les accusations des détracteurs des syndicats qui les accusent de ne plus s'occuper que de politique.

Tableau 1 : Les syndicats professionnels jordaniens : date de création, législation, effectifs en 1960 et en 1995, premier et dernier président

Tableau 1 : Les syndicats professionnels jordaniens : date de création, législation, effectifs en 1960 et en 1995, premier et dernier président

	Syndicat	Date de création	Premier président	Dernières lois le régissant	Effectifs en 1960	Effectifs en 1995	Président en exercice en 1998
1	Avocats	1950	Abd al-Latif Salâh	Lois n°11/1972, et 51/1985	150	2735	Husayn Mjalli
2	Médecins	1954	Mustafa Khalifa	lois n°13/1972, 18/1985	383	11208	Basem Dajânî
3	Dentistes	1952	Burhân Abd el-Hâdî	lois n°17/1972 et 15/1974		2499*	Ahmad Kadri
4	Journalistes	1953	Rajâ al-Issa	Loi n°1/1983		400	Saif Sharif
5	Pharmaciens	1957	Amîn Shuqayr	Loi n°51/1972	169	3640	Abd al-Rahîm Issa
6	Ingénieurs	1958	Tawfiq Marâr	Lois n°15/1972, 14 &15/86, 39/88, 19/91	293	32927	Husni Abou Heida
7	Agronomes	1966	Salâh Jumu'a	Lois n°10/1966, 45/86		5200	Hasan Jabr
8	Vétérinaires	1972	Kamâl Tâher	Loi n°16/1972		487	Husâm al-Amudi
9	Geologues	1972	Muhammad Kamâl Khudayr	Loi n°47/1972		903	Abd al-Hafiz Abû Snûbar
10	Entrepreneurs	1972/1987	Amîn Shâhîn Shâhîn	Loi n°13/1987		1348	Wa'el Touqân
11	Infirmiers et Sages-femmes	1972	Victoria Umaysh	Loi n°18/1972		4586	Khaled Rabâb'a
12	Artistes	1997	Malek Madhi	Loi n°9 de fevrier 1997			Malek Madhi

Source : Hussein Abu Rumman

* En 1994

La première génération des syndicats : l'enjeu de la reconnaissance

Dans un premier temps, la création des syndicats (parfois transformation d'une association) consacre la reconnaissance d'une profession par l'Etat, en réglemente l'accès, définit les diplômes exigés, organise la relation entre les professionnels et des instances de tutelle. Les premiers syndicats professionnels semblent avoir été plus préoccupés d'affirmer leur légitimité que d'intervenir dans la vie politique, même si certains témoins font remonter à 1957 l'émergence d'une mobilisation politique des syndicats (voir infra).

Si, en effet, comme beaucoup d'avocats, les deux premiers présidents du syndicat, Shafîq Rshaydât puis Yahya Hammûdah ont joué un rôle politique, ce n'est pas le cas du troisième, Fu'ad 'Abd al-Hâdî⁸. Considéré comme un professionnel, non comme un politique, il restera six ans à ce poste (1954-1960). La création d'un syndicat a en effet d'abord une portée professionnelle. Avant 1950, les avocats dépendaient directement du ministère de la justice, et aucune condition particulière de diplôme ne leur était imposée⁹. La création du syndicat est le signe d'un processus de "professionnalisation", au sens où sont définies les conditions d'accès à la profession fondées sur une compétence dont le contenu est déterminé par un diplôme (Dubar & Tripiet 1998).

Les soucis des médecins sont de même essentiellement centrés sur les modalités d'organisation et de contrôle de la pratique professionnelle. Les préoccupations sociales n'apparaîtront que plus tard. Le profil des premiers présidents, Mustafa Khalifah, originaire de Salt (1954-1955), et surtout Ahmad Srûrî, originaire de Naplouse (1955-1964), est celui de professionnels respectés sans engagement politique¹⁰.

L'histoire du syndicat des ingénieurs est la mieux connue. Son premier président Tawfîq Marâr, l'a racontée à plusieurs reprises¹¹. En 1946, lorsque se réunit au Caire le premier congrès d'ingénieurs arabes, l'invitation est envoyée au ministère des travaux publics jordanien, qui compte... trois ingénieurs diplômés : un syrien, Subhî Kakhâleh, directeur des travaux publics, et deux adjoints, Tawfîq Marâr, chrétien de Madaba, et Najâh Nâbulî, de Palestine. Tous les trois se rendent au Caire. C'est

⁸ A la différence des autres syndicats, celui des avocats ne publie qu'une revue professionnelle strictement juridique, ne contenant qu'exceptionnellement des informations professionnelles ou sociales. Un numéro de 1980 regroupe quelques documents historiques, mais l'histoire du syndicat doit s'appuyer sur les souvenirs des acteurs encore vivants, et sur le dépouillement de sources non syndicales.

⁹ Entretien avec Mâzin Rshaydât, secrétaire général du syndicat, le 1/4/1998.

¹⁰ Entretien avec Hasan Khrays, ancien président du syndicat des médecins, président en exercice de la Fédération Arabe des Médecins, le 12/4/1998.

¹¹ Entretien du 4/4/98. Plusieurs tables-rondes avec d'anciens présidents ont apporté des éclairages intéressants. (*Al-Muhandis al-Urduni* n°13, 1975 ; n°19, 1979 ; n°26, 1982 ; n°39, 1987 ; n°40, 1988 ; n°58, 1995).

alors que naît l'idée d'une association, qui sera créée en 1948. "Au début, quiconque dessinait un plan, raconte Tawfiq Marâr, fut-il un simple maçon, était qualifié de *muhandis*". En 1953, est promulguée la première loi réglementant la profession. Elle s'inspire des législations existantes en Syrie, au Liban et en Egypte. Loi de transition, elle reconnaît deux catégories d'ingénieurs, les ingénieurs diplômés, et les ingénieurs "licenciés" (*mujâzîn*), c'est-à-dire non diplômés, mais faisant état d'une expérience professionnelle. Jusqu'à la fin des années 1960, le souci premier du syndicat est de "donner une existence à l'ingénieur, de défendre ses droits, d'imposer la substance de la profession d'ingénieur (*al-kiyân al-sahîh li-l-muhandis*)"¹². Ce n'est que plus tard que le syndicat commencera à affirmer le rôle national de l'ingénieur. Tawfiq Marâr, ingénieur au ministère des travaux publics jusqu'en 1949, sera le premier président de l'association en 1948, puis du syndicat en 1958. Ses successeurs, Ibrâhîm Nashâshîbî (1962-63), Fu'ad Farrâj (1964-65), 'Arif Najjâr (1966-67), Ja'far Shâmî (1968-74), sont, comme lui, des professionnels avant tout, patrons de bureaux d'études ou de sociétés privées.

Les premiers agronomes, fonctionnaires au ministère de l'agriculture, souhaitaient être admis au syndicat des ingénieurs¹³. Ceux-ci avaient sans doute suffisamment à faire pour s'imposer. Dépendant en outre de la tutelle du ministère des travaux publics, ils ont probablement considéré que rien ne justifiait l'intégration d'un corps dépendant du ministère de l'agriculture. La fondation du syndicat des agronomes en 1966 marque la fin d'une période. Celui-ci se distingue des précédents par le fait qu'il ne regroupe quasiment que des fonctionnaires du ministère de l'agriculture. A la différence des autres syndicats, la loi permet donc au président d'être fonctionnaire (comme les infirmiers, les vétérinaires ou les géologues). Les premiers présidents seront des hauts fonctionnaires : Salâh Juma'a (de 1966 à 1968, puis à nouveau de 1972 à 1976) est directeur des forêts au ministère de l'agriculture ; ses deux successeurs, Sa'id Ghazzâwî (1968-1970 puis 1976-1978) et Khalîl al-Lûbânî (1970-1972) sont directeurs de cabinet au ministère. Si la motivation première est avant tout un besoin de reconnaissance symbolique, les préoccupations du syndicat à ses débuts sont, là encore, de caractère avant tout professionnel : participation à l'élaboration des politiques agricoles, mais aussi revendication de primes professionnelles, obtenues dès les débuts. Il faudra attendre 1978 pour voir élire le premier président originaire du secteur privé.

En 1961, le taux d'analphabétisme est encore de 67%. La première université jordanienne n'ouvre ses portes à Amman qu'en 1962. La population urbaine, estimée à 44%, compte une très forte proportion de réfugiés palestiniens. Le pays est pauvre, les

¹² Propos de F. Farraj et d'Ibrâhîm Abû 'Ayyâsh (président de 1978 à 1980, puis de 1985 à 1989), in: *al-Muhandis al-Urduni*, n°13, 1975, pp.15-16.

¹³ Entretien avec Tareq Tall, ancien président du syndicat des agronomes, 4/4/1998.

équipements insuffisants. Les syndicats professionnels représentent une infime frange socialement privilégiée qui s'affirme comme l'élite moderniste du pays.

En 1968, l'inauguration du Centre des Syndicats, sur la colline de Shmaysânî, marque symboliquement (et pratiquement) l'aboutissement d'un processus d'affirmation, en même temps que la fin d'une période, et le début d'une étape nouvelle.

Diversification et nouveaux problèmes

En 1965, le conseil du syndicat des médecins avait proposé pour la première fois la création d'une caisse de retraite et de solidarité, mais la proposition avait été repoussée par les adhérents. Elle sera finalement reprise en 1971¹⁴ : entre ces deux dates, les médecins avaient vu leurs effectifs passer de 600 à 1050, les ingénieurs de 650 à près de 2000. Dès 1970 la revue des avocats avait publié la réglementation du "régime de retraite et de sécurité sociale des avocats"¹⁵. En 1972 est promulgué le régime de retraite des ingénieurs. A la même époque émerge le souci de fournir une aide aux membres des professions, dans le domaine de la santé ou du logement. L'occupation de la Cisjordanie avait provoqué un afflux de réfugiés, parmi lesquels de nombreux ingénieurs, qui ont tout perdu, et ne savent comment se loger. En 1969, la revue du syndicat présente un projet de coopérative pour le logement des ingénieurs, qui occupera une rubrique régulière tout au long des années 1970¹⁶.

La guerre de 1967 et l'occupation de la Cisjordanie marquent un tournant dans l'histoire des syndicats. Les conséquences sont doubles : un engagement politique accru, pour la Palestine et la question nationale, et l'apparition de préoccupations sociales, en réponse à la fois à la situation difficile de nombreux professionnels et à la croissance de la profession.

Les années 1970 sont marquées par une intense activité législative : de nouveaux syndicats sont créés, tandis que les syndicats existants sont réorganisés. En effet, l'augmentation des effectifs, la diversification des activités, la complexité croissante des spécialités et des pratiques professionnelles font surgir de nouveaux problèmes. La législation professionnelle, sensée régir les modalités de ces pratiques, s'avère insuffisante face aux évolutions. De nouvelles lois sont promulguées pour réorganiser les professions d'avocat, de médecin, de dentiste, de pharmacien, d'ingénieur¹⁷.

¹⁴ Entretien avec Hasan Khrays le 12/4/1998.

¹⁵ *Majallat al-Muhâmîn*, 1970, p.783 (extrait du J.O. n°2252 du 1/8/1970).

¹⁶ *al-Muhandis al-Urduni*, n°9, 1969, p.5.

¹⁷ Respectivement, lois n°11, n°13, n°17, n°51 et n°15 de 1972.

En 1982, faisant un bilan du travail des années précédentes¹⁸ Muhammad Jardaneh, président du syndicat des ingénieurs de 1974 à 1976, considère le travail législatif comme un des points forts de l'action syndicale : l'activité des bureaux d'études et du secteur privé est enfin réglementée. Pour les médecins, entre 1977 et 1985, sont inscrits successivement le principe d'un examen pour accéder à la reconnaissance du titre de médecin et au droit d'exercer, sous le double contrôle du syndicat et du ministère, et une nouvelle réglementation du secteur privé. La revue se fait l'écho de débats sur la question des honoraires, le statut des internes, la reconnaissance des spécialisations, etc¹⁹. Ce travail d'ajustement se poursuit en permanence, selon des rythmes spécifiques à chaque profession.

Dans la foulée, ce sont plusieurs professions qui obtiennent la création d'un syndicat : vétérinaires (loi n°16 de 1972), infirmiers (loi n°18 de 1972), géologues (loi n°47 de 1972). L'enjeu n'est pas exactement le même dans les trois cas, même si pour tous la reconnaissance de la qualité de "professionnel" a des effets pratiques et symboliques comparables importants. Pour les vétérinaires, il s'agit de réglementer une profession émergente, qui travaille principalement pour le ministère de l'agriculture, et se trouve, à une ou deux décennie d'écart, dans la situation des ingénieurs ou des agronomes à leurs débuts. Pour les géologues, aspirant au statut d'ingénieurs, mais repoussés par un syndicat qui prend conscience de la pression croissante du nombre, c'est un pis-aller, qui leur assure malgré tout la reconnaissance de la qualité de professionnels, et leur permet de revendiquer les avantages impliqués par cette reconnaissance. Pour les infirmiers, c'est la reconnaissance d'un niveau de compétence supérieur, et une nouvelle légitimité comme professionnels de la santé.

Une association d'infirmières et sage-femmes existait en effet depuis 1955²⁰. Leur niveau de formation n'est pas très élevé (3 ans après le brevet d'études préparatoires²¹). A partir de 1966, est exigé un niveau d'études supérieures de 3 années après le baccalauréat, avec la création, par le ministère de la santé, du premier institut de formation supérieur. La première promotion sort en 1969. En 1972 est créée une faculté au sein de l'université jordanienne. A la même date, est promulguée une nouvelle législation réglementant l'accès à la profession et portant création du syndicat. Cet exemple souligne l'importance du diplôme dans la définition et la reconnaissance d'une profession.

¹⁸ *Al-Muhandis al-Urdunî*, n°26, 1982, p. 17.

¹⁹ *Al-Sammâ'ah*, n°13, 1973; n°17, 1975; n°19 et n°20, 1979; n°21 et n°22, 1980.

²⁰ Entretiens avec 'Abd al-Hakîm 'Umar, secrétaire général du syndicat des infirmiers, infirmières et sages-femmes, le 29/3/98, et Hâchim Salâma, président du syndicat, le 1/4/98.

²¹ Diplôme qui clôt le cycle intermédiaire entre le primaire et le secondaire.

Ce que l'ensemble de ce travail législatif révèle, c'est une complexification de l'organisation du travail et de l'administration de la société, ainsi que de nouvelles formes de contrôle et de délégation, à des corps spécialisés, de fonctions nécessaires dans le cadre de la modernisation de la société. En ce sens, les années 1970, qui voient l'arrivée à l'âge adulte de la première génération depuis l'indépendance du pays, sont aussi les années de maturité d'un syndicalisme professionnel dont les missions se diversifient.

Ces années sont aussi celles, on y reviendra plus loin, où s'affirme la mobilisation nationaliste des syndicats professionnels, tandis que la vie politique est paralysée par l'interdiction des partis et la suspension du parlement, et que les syndicats ouvriers sont durement réprimés (Hourani 1989). Les groupes professionnels qui affirment leur rôle social à travers les syndicats ont tous (à l'exception des journalistes et des avocats) une compétence de caractère scientifique et technique, et sont concernés par les politiques de développement économique et social. C'est à ce titre qu'ils sont candidats à la direction du mouvement social.

Diplômés et professionnels : une croissance incontrôlée

Avec la généralisation de la scolarisation dans le primaire, puis dans le secondaire, l'accès à l'enseignement supérieur s'élargit à des couches de plus en plus larges. La première université est fondée à Amman en 1962. La seconde, l'Université du Yarmouk à Irbid n'ouvre qu'en 1976, mais les jeunes Jordaniens et Palestiniens n'avaient pas attendu pour aller étudier dans les diverses capitales arabes et du monde entier (Bocco 1990, Longuenesse 1990). Le phénomène est nettement corrélé avec l'émigration vers le Golfe, qui s'intensifie à partir de 1973, et assure de nouveaux moyens aux familles autant qu'à l'Etat (Czichowski 1991). Il s'ensuit un gonflement de l'emploi public, sensible à tous les niveaux de la société. Dans les années 1980, alors même que les possibilités d'emploi dans le Golfe sont encore importantes, les jeunes ingénieurs se tournent déjà massivement vers l'Etat pour trouver du travail.

Cela se traduit dans les statistiques par un gonflement de la catégorie des cadres et professions supérieures. En 1996, si l'on en croit les statistiques du ministère du travail, les professions dites "spécialisées" (de niveau universitaire) et les techniciens et professions intermédiaires sont aussi nombreux que les artisans et ouvriers de métier et plus que les manœuvres et travailleurs sans qualification (tableau 3). La compétition pour l'emploi se fait croissante et l'Etat est de moins en moins en mesure de faire office de "secteur d'ajustement" (al-Khawaga 1990). Il en résulte une pression accrue sur les salaires et les conditions de travail. C'est aujourd'hui vers le secteur privé que les jeunes diplômés doivent se tourner, alors que le recours à l'émigration est devenu un privilège rare. Beaucoup sont obligés de se reconvertir, ou d'accepter des conditions de

travail et des niveaux de rémunération de plus en plus défavorables. Le développement des universités privées depuis la fin des années 1980 contribue encore à saturer le marché du travail des diplômés (Augé 1996).

Tableau 2 : Evolution de la répartition de la population active employée par secteur d'activité économique

	1961	1961	1961	1981	1985	1990	1996
	(Jordanie)	(RiveOuest)	(RiveEst)				
Agriculture	35,50%	37,60%	33,50%	9,30%	7,80%	7,30%	9,3
Industrie et Mines	10,80%	11,50%	10,20%	9,40%	10,60%	10,20%	12,7
Electricité, eau	0,40%	0,40%	0,40%	0,80%	1,10%	1,30%	1,7
BTP	10%	10%	10%	12,50%	11%	9,90%	9,7
Commerce	8,00%	8,10%	8,00%	10,40%	10,00%	10,10%	17
Transports	3,10%	2,50%	3,50%	7,90%	9,40%	8,50%	8,3
Banques				2,50%	3,40%	3,20%	4,1
Administration, services	13,70%	14,40%	13,20%	47,20%	46,70%	49,50%	37,2
Défense et divers	18,40%	15,10%	21,00%				
Effectif total				418380	472249	524197	874720

Tableau 3 : Evolution de la répartition de la population active (total) par catégorie socio-professionnelle

	1979	1985	1990	1996
Hauts fonctionnaires, Cadres administratifs supérieurs	1,70%	1,40%	2,10%	2,4
Spécialistes	13,10%	14,50%	18,20%	11,4
Techniciens				8,5
Employés de bureau	6,60%	5,70%	7,60%	8,2
Vendeurs	8,00%	8,10%	8,90%	12,3
Employés de service	6,30%	6,40%	4,80%	
Agriculteurs	11%	6,10%	5,50%	8,3
Ouvriers de métiers				20,2
Conducteurs d'engins	53,30%	56,80%	52,90%	11,6
Ouvriers et manœuvres				17,1

Effectif total	405000	502393	630070	994000
----------------	--------	--------	--------	--------

Sources : Rapports ministère du travail et annuaires statistiques

Si l'on en croit les statistiques syndicales, la progression des effectifs est vertigineuse, même si elle est certes inégale d'une catégorie à l'autre :

- en 1960, pour 1,6 millions d'habitants (les deux rives réunies), on comptait 293 ingénieurs, 383 médecins, 169 pharmaciens, quelque 150 avocats (121 en 1954), et guère plus d'une poignée d'agronomes ;
- en 1985, la population atteint 2,7 millions en Transjordanie, et 600 à 800 000 en Cisjordanie, elle a donc plus que doublé en 25 ans ; or les syndicats déclarent respectivement 16 000 ingénieurs (50 fois plus), 6200 médecins (16 fois plus), 1700 pharmaciens (10 fois plus), un millier d'avocats (7 fois plus), et 2380 agronomes ;
- en 1996, enfin, pour 4,5 millions en Jordanie (Rive est), auxquels il faut ajouter environ un million d'habitants de Cisjordanie, ils annoncent 37 000 ingénieurs, 12000 médecins, près de 6000 agronomes, 3000 avocats, 3800 pharmaciens, etc. ²².

Les ingénieurs représenteraient ainsi 3,7% de la population active, et 1/3 des professions hautement qualifiées, tandis que le taux d'encadrement médical, avec 2,7 médecins pour 1000 habitants serait proche de celui de la France. Mais ces chiffres sont trompeurs, car ils incluent une forte proportion d'émigrés.

On examinera ici de plus près le cas des ingénieurs, des médecins, et des agronomes, qui ont connu la croissance la plus importante, et sur lesquels nous disposons d'informations chiffrées relativement complètes.

Fin 1997, sur 37 036 ingénieurs actifs, moins de la moitié sont en fait réellement employés en Jordanie (parmi lesquels près de 40 % travaillent pour l'Etat) et 20% en Cisjordanie (tableau 4). Les autres sont soit à la recherche d'un emploi, soit hors de Jordanie. Le syndicat ne donne aucune précision permettant de distinguer chômeurs et émigrés. Qu'il ait intérêt à gonfler ses effectifs de façon à se poser comme représentant de la plus large base possible, cela est compréhensible. Mais qu'il se préoccupe si peu de connaître la situation précise de ses adhérents est plus surprenant.

²² Annuaires statistiques et sources syndicales.

Tableau 4 : Effectifs des ingénieurs au 31/12/ 1997

Employés de l'Etat	6155
Bureaux d'études	4740
Sociétés BTP	2384
Industrie et sociétés privées	3000
Cisjordanie	3500
Hors de Jordanie et non défini	16293
Chomeurs	518
Suspendus	446
Total	37036

Source : Syndicat des ingénieurs, Rapport 1997

Tableau 5 : Répartition des ingénieurs selon le secteur d'activité (1982, 1998) et selon l'ancienneté (1998)

	en 1982	en 1998	dont			
Année d'adhésion			avant 1984	84-88	89-93	94-98
Ancienneté			plus de 15 ans	10 à 15ans	5 à 10 ans	moins de 5 ans
Secteur d'activité						
Bureaux d'études	16,40%	30,20%	28,59%	28,89%	30,68%	40,33%
Secteur privé	18,10%	16,51%	11,19%	19,98%	21,79%	10,27%
Entreprises BTP	15,20%	13,53%	12,72%	9,76%	13,88%	30,06%
Secteur public	50,30%	39,76%	47,49%	41,36%	33,66%	19,34%
Total	4225	15221	5289	5019	3589	1324

Sources : Syndicat des Ingénieurs, 1998 et Abd al-Jabir, 1983

D'autres chiffres, obtenus auprès du syndicat en avril 1998 (tableau 5), et indiquant l'année d'inscription au syndicat, en fonction du secteur d'emploi, révèlent un net mouvement de bascule, sur les 15 dernières années, du secteur public vers les entreprises privées industrielles et le BTP, puis vers les bureaux d'études, ce qui lasoupçonner un phénomène inédit de chômage masqué, lorsque l'on sait par ailleurs que les jeunes ingénieurs sont nombreux à travailler à temps partiel, souvent très mal payés, pour les grands bureaux d'études. Avec le début du processus de privatisation, un problème nouveau apparaît : celui du glissement vers le privé d'ingénieurs employés dans des entreprises publiques privatisées ce qui leur fait perdre les avantages du secteur public (retraite et primes)²³.

Entre 1989 et 1998, les agronomes (tableau 6) ont connu un glissement comparable vers le privé. Tandis qu'en 1989, ils se répartissaient presque à égalité entre le privé et le public, dix ans plus tard le secteur privé²⁴ en emploie deux à trois fois plus que l'Etat. Mais là encore, les chiffres masquent pour une part l'émigration, et plus encore un phénomène de sous-emploi et de précarité. Ceux qui sont déclarés dans le privé peuvent être aussi à l'étranger, ou même chômeurs non déclarés. La catégorie "secteur privé" recouvre pour une part nombre de situations difficiles.

Tableau 6 : Effectifs et répartition des agronomes en 1989 et 1998

	1989	1998
Effectif Total	3356	6232
S. Public	1200	1542
S. Privé	1000	4124
Cisjordanie	700	565
Hors du pays	400	
Chômeurs		500

Source : Syndicat des agronomes

Durant la même période, la démographie médicale connaît une évolution encore plus dramatique (tableau 7). En effet, après un gonflement particulièrement rapide de l'emploi, tant public que privé, durant les années 1970 et 1980, on observe une contraction des effectifs dans les années 1990, alors même que les médecins diplômés affluent toujours plus nombreux. Entre 1989 et 1998, si l'on en croit les chiffres fournis

²³ Le président du syndicat, Husni Abû Ghîda s'en inquiétait dans la presse (*Dustur*, 14/2/98)

²⁴ Exploitants agricoles, experts conseils auprès d'exploitants, salariés de sociétés industrielles ou commerciales travaillant pour l'agriculture (Tareq Tall, 6/7/89)

par le syndicat²⁵, le nombre de médecins travaillant en Jordanie baisse de près de 15%, alors qu'il avait triplé dans la décennie précédente, et qu'il continuait à croître légèrement en Cisjordanie. Cela s'accompagne d'un très fort gonflement des chômeurs déclarés, mais vraisemblablement aussi de diverses formes de reconversion, que traduit l'accroissement du nombre de ceux qui sont "rayés des registres" sans autre explication. En tout état de cause, en matière d'encadrement médical, on est donc loin d'une situation optimale, avec un taux effectif de 1,8 médecins pour 1000 habitants en Jordanie et de 1,3 en Cisjordanie, ceci alors même que nombre de médecins ne trouvent pas de travail.

Tableau 7 : Effectifs et répartition des médecins en 1989 et 1998

	1989	1998		1998	
Secteur public	3089	2679	28,31%		21,03%
Secteur privé	3245	2819	29,79%		22,13%
Hors du pays	1316	960	10,14%		7,54%
Sans emploi	471	1684	17,79%		13,22%
Cisjordanie		1322	13,97%		10,38%
Total	8121	9464	100,00%	9464	74,29%
(médecins en exercice)					
Rayés des registres				2231	17,51%
Gelés (pour étude à l'étranger)				422	3,31%
Retraités				272	2,14%
Décédés				350	2,75%
Total général	8609			12739	100,00%

Source : Syndicat des médecins

Le paradoxe est que d'autres professions qualifiées, mais moins prestigieuses, souffrent au contraire de pénurie relative. C'est principalement le cas des infirmiers, presque deux fois moins nombreux que les médecins ! Si leur niveau de formation aujourd'hui relativement élevé (4 ans d'études supérieures, dans des instituts parfois intégrés à l'université) a entraîné une masculinisation massive, la nature de leur travail,

²⁵ Le Département des Statistiques publie de son côté les chiffres suivants (en principe d'origine syndicale) pour les années 1989 et 1995 (nous n'avons pas eu accès aux données des années plus récentes) :

- 1989 : 5115 médecins en activité (dont 2468 dans le secteur public et 2947 dans le secteur privé)
- 1995 : 5109 médecins en activité (2517 dans le secteur public et 2592 dans le secteur privé) (HKL, *Statistical Yearbook*, 1990, 1996).

leur position subordonnée, leurs salaires plus faibles, expliquent que l'afflux des candidats ne soit pas plus grand. Les hôpitaux, particulièrement dans le secteur privé, doivent recruter un grand nombre d'infirmières étrangères, généralement originaires d'Asie du Sud-Est, principalement des Philippines, pour pallier le déficit. Ce cas souligne un paradoxe de la situation du marché du travail en Jordanie : la coexistence d'un chômage sectoriel important dans certaines catégories hautement qualifiées, de pénuries de main d'œuvre de niveau intermédiaire, et d'une immigration massive de travailleurs peu ou pas qualifiés (Baussand 1998).

Emigration, immigration, chômage : les aléas du marché du travail

En tout état de cause, pour comprendre la portée de ces chiffres, on ne peut faire abstraction des mouvements migratoires qui caractérisent la situation du marché de l'emploi en Jordanie et dans la région (Czichowski 1991, Baussand 1998).

Les travailleurs à l'étranger représentaient une proportion très importante de la population active jordanienne bien avant le boom pétrolier consécutif à la guerre d'octobre 1973²⁶. Le mouvement s'accroît dans les années 1970 et 1980, et concerne une proportion croissante de diplômés ; mais il ralentit dès 1984 et subit un coup d'arrêt après la guerre du Golfe (Van Hear 1994). On ne peut dès lors penser le développement exponentiel des effectifs de diplômés et de professionnels en faisant abstraction de ce débouché (tableau 8).

Tableau 8 : Population active

²⁶ En 1975, les actifs jordaniens à Koweït sont au nombre de 47653, soit 16% de la population active du pays. Parmi eux, 12052 appartenaient à la catégorie des "professions scientifiques, techniques et assimilées" (y compris 952 ingénieurs, 643 médecins et dentistes, 5459 enseignants). Cf *Annual Statistical Abstract of Kuwait*, 1976.

Tableau 8 : Population active, travailleurs étrangers, émigration

	Population totale	Résidents étrangers	Pop. active	% pop.act./pop. totale	Pop active jordanienne	A la rech. d'un emploi	% de chômeurs dans la pop active	Trav. jordaniens à l'étranger	Main d'œuvre étrangère*	Permis de travail délivrés	Trav. étrangers ss permis*
1970	1 508 200							100000			
1979	2 133 000		445000	20,86%	405000				40000		
1980	2 233 000							305000			
1985	2 700 000		646000	23,93%	503000	30144		328000	143000		
1988	3 027 100		720000	23,79%	572166	50351	8,90%	340000°	147834	63050	
1990	3 468 000	289849	790000	22,78%	630070	106000	16,80%		159930	37626	122304
1992	3 844 000	644953	851000	22,14%	706000	106000	15,00%		145000		
1994	4 139 400	314965	1106182	26,72%	948700	149900	15,80%		157482	42275	115207
1996	4 444 200	509165	1248582	28,09%	994000	119280	12,00%	275000°°	254582	42976	211606

* Estimation Ministère du Travail

° Estimation citée dans MEED, juin 1988 °°chiffre 1997

Sources : Rapport annuel du ministère du travail, Annuaire statistiques, sources diverses

Or si, d'un côté, les professions qualifiées représentent une part importante des émigrés, les immigrés sont au contraire des travailleurs le plus souvent peu qualifiés - ou travaillant sur des emplois peu qualifiés - et leur nombre n'a cessé de croître, alors même que le chômage s'aggravait. Ces étrangers, en majorité égyptiens et syriens, sont employés comme ouvriers, dans l'industrie ou dans l'agriculture, le plus souvent sans permis de travail. Ainsi, la perméabilité du marché du travail jordanien produisait, au niveau de la région, une stratification de la main d'œuvre telle que les postes qualifiés étaient occupés en majorité par des Jordaniens, tandis que les emplois non qualifiés l'étaient de préférence par d'autres.

Dès le milieu des années 1980, le chômage devient un souci lancinant. Le ministère du travail l'évalue à 16,8% en 1990, mais seulement à 12% en 1996, tandis qu'une enquête réalisée en 1997 donne un taux de 25%²⁷ : en l'absence de système d'indemnisation, il est difficile à mesurer. Immigration, plus chômage, entraînent une forte pression sur les salaires, dans le privé comme dans le public, d'autant que la loi ne définit pas de salaire minimum garanti²⁸.

Cette situation s'accompagne d'une aggravation du niveau de vie des catégories populaires. Selon le Centre d'Etudes stratégiques de l'Université de Jordanie, la pauvreté touche, au début de 1998, un tiers de la population jordanienne²⁹. Or, chaque année, ce sont des centaines, sinon des milliers, de nouveaux diplômés qui se présentent sur un marché du travail déjà largement saturé, et qui n'échappent pas au processus de paupérisation. Les émeutes du printemps 1989 n'étaient rien d'autre que l'expression des graves difficultés de larges secteurs de la population jordanienne, en particulier des régions rurales et bédouines du sud, traditionnellement considérés comme les fidèles défenseurs du régime (Tell 1994). Le soutien que les syndicats professionnels leur ont apporté doit aussi être compris comme l'expression du malaise des couches moyennes. Les nouveaux troubles de l'été 1996, deux ans après le traité de paix avec Israël, ont montré que la situation s'était encore aggravée.

La montée du courant islamique au sein des syndicats professionnels accompagne l'aggravation de la crise. Mais la réponse des islamistes aux difficultés des adhérents est beaucoup plus pragmatique que politique, l'essentiel de leur action se concentrant sur le développement et la diversification des formes d'aide matérielle.

²⁷ Enquête réalisée en 1997 par le Département des statistiques avec le FAFO (*Jordan Times*, 13-14/2/97).

²⁸ Du moins jusqu'à très récemment. A l'occasion du 1er mai 1999, la Fédération syndicale réclame encore l'instauration d'un salaire minimum, en soulignant que c'est le meilleur moyen de lutter contre l'immigration (*Jordan Times*, 1/5/1999). Le ministère du travail aurait satisfait à cette revendication durant l'été de la même année.

²⁹ *Jordan Times* 29/3/98. Selon l'enquête du Département de Statistiques et du FAFO, 14,5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (moins de 102 JD par mois).

Pourtant, à partir de la fin des années 1980, se multiplient les mouvements revendicatifs parmi les fonctionnaires et employés de l'Etat. En revanche, le privé reste à l'écart de ces luttes. On touche là sans doute une limite difficile à franchir sans remettre en cause l'essence même de ce qui fonde le syndicalisme professionnel à la jordanienne.

Le syndicalisme professionnel aujourd'hui, entre *profession* et salariat

Depuis les années 1950, les catégories représentées par les syndicats professionnels se sont élargies au point que leur position relative dans l'espace social n'a que peu à voir avec ce qu'elle était autrefois. Leur situation a radicalement changée et les syndicats doivent à la fois remplir leur mission de réglementation et de contrôle, répondre à une grande diversité d'attentes, et se faire les porte-parole des revendications de tous ceux qui sont touchés par les conséquences des difficultés économiques.

La réglementation de l'exercice dans le secteur privé et l'organisation des bureaux d'études impose un suivi et un contrôle au jour le jour qui ne se relâche pas : règlement des litiges avec les clients, ou entre patrons et salariés, application des normes ou des conditions de l'expertise pour les ingénieurs, fixation des honoraires chez les médecins, contrôle de la pratique des officines ou des grossistes en médicaments, chez les pharmaciens. Le souci de promotion professionnelle, d'élévation du niveau de compétence, se traduit par la multiplication des activités de formation³⁰. Les revues des syndicats professionnels s'efforcent d'y contribuer, en publiant principalement des articles scientifiques et professionnels, même si nombre d'entre elles se préoccupent aussi d'informations culturelles et d'analyses socio-économiques concernant la situation de la profession et des professionnels. Sur un autre plan, les évolutions socio-économiques n'en finissent pas d'imposer des ajustements: lorsque les agronomes réclament la promulgation d'une nouvelle loi prenant en compte le développement de l'activité dans le secteur privé et la multiplication des bureaux d'études, ils ne font que se conformer à leur vocation d'organisation professionnelle³¹. De la même manière, ce sont les comptables eux-mêmes qui ont élaboré le projet de loi leur permettant de transformer leur association en syndicat, et ce faisant, de mieux réglementer une activité dont l'importance s'accroît avec le développement du marché et la présence croissante de firmes multinationales³². Ce cas est intéressant pour son caractère paradoxal, puisqu'en même temps que la profession s'affirme, dans le contexte d'une intégration accrue au marché mondial, elle se donne un président, de

³⁰ Voir par exemple *al-Tamrîd*, n°18, mars 1996

³¹ Entretien avec Tareq Tall; Syndicat des agronomes, *Rapport annuel*, 1998.

³² *al-Mudaqqiq*, n°32-33, 1997

gauche, Muhammad Malhas, issu du syndicalisme ouvrier, ancien dirigeant de la Fédération des employés de banque, et qui représente les petits bureaux plutôt que les grandes sociétés d'expertise comptable.

A côté de cette activité strictement professionnelle, concernant la pratique professionnelle elle-même, les préoccupations sociales ont progressivement pris une place grandissante et mobilisent des budgets de plus en plus lourds. Caisses de retraite et d'assurance maladie, créées à l'origine pour les professions libérales, représentent pour les salariés un complément appréciable. Financées au départ par les seules cotisations des adhérents, elles sont de plus en plus alimentées par le revenu des investissements réalisés par le syndicat, qui permettent d'améliorer les pensions versées et les services offerts. Enfin, l'évolution la plus notable est le développement de multiples formes d'aides, pour le logement ou l'acquisition de biens de consommation durables. L'aide au logement est inégalement présente, selon la situation sociale des adhérents, le niveau de leurs aspirations, les moyens et l'expérience du syndicat. Ce n'est que très récemment que les infirmiers se sont mis à envisager la création d'une coopérative³³, alors que les plus anciens favorisent aujourd'hui l'accès à la propriété.

Pour financer les pensions de retraite, les syndicats ont mis sur pied des fonds spécialement consacrés à cela. Certains d'entre eux ont ainsi progressivement acquis une surface financière très importante, susceptible d'accroître d'autant leur autonomie. Lorsqu'au début de 1998, le gouvernement révèle un projet de reprise en main de l'ensemble des fonds d'épargne et de pension mis en place par les salariés et les syndicats, ouvriers et professionnels, ces derniers y voient une nouvelle tentative pour les affaiblir. Suite à la publication du projet, qui soulève un tollé dans les milieux syndicaux et politiques, certaines entreprises (comme l'Arab Bank et la société pétrolière) dissolvent les fonds de leurs employés. En effet, si de nombreux professionnels y voient une attaque dirigée contre leurs syndicats³⁴, les salariés sont eux aussi touchés par la mesure, peut-être plus gravement encore. L'enjeu est en fait assez différent dans ces deux cas et la mise en avant de la dimension politique a peut-être occulté d'autres aspects aussi importants.

En tout état de cause, la radicalité de l'action des islamistes à la tête des syndicats semble se réduire à un simple projet de type consumériste, qu'un adversaire politique résume, en reprenant leur slogan préféré, par la formule :“ ‘l'islam est la solution’ *plus* la consommation individuelle”³⁵.

A ces deux types d'action, est venu s'ajouter le développement de luttes revendicatives, qui représentent au contraire une véritable mutation. Toutefois, les

³³ Cf. *al-Tamrîd*, mars 98, interview de Khâlid Rabâb'a, p.36

³⁴ *Jordan Times*, 25/3/98, et le dossier publié dans *al-Arab al-Yawm*, même date.

³⁵ Entretien avec Khâlid Ramadân, le 31/3/98.

luttons qui se multiplient depuis la fin des années 1980 concernent surtout les salariés des ministères, services et entreprises publiques. En outre, les syndicats sont confrontés à un problème inédit du fait que dans le secteur privé, pour certaines professions (médecins, ingénieurs, plus récemment agronomes), les employeurs sont parfois membres du même syndicat. Mais jusqu'à présent, ils ne semblent pas avoir eu à résoudre des conflits mettant aux prises leurs adhérents des deux bords.

Le premier grand mouvement se produit en 1988, en réaction à la décision gouvernementale d'unifier les primes des fonctionnaires, et de supprimer les primes spécifiques de certaines professions, particulièrement les ingénieurs³⁶. Depuis cette date la question de l'amélioration des salaires et du relèvement des primes est reposée au rythme de l'inflation. Les syndicats les plus combatifs sont, depuis 1996, les médecins³⁷, les ingénieurs³⁸ et les infirmiers³⁹.

Tous ces mouvements ne concernent donc que les salariés du public. Est-ce à dire que le syndicat ne se préoccupe pas de ceux du privé ? Ce n'est sans doute pas tout à fait vrai. Dans les années 1980, la revue du syndicat des médecins tirait la sonnette d'alarme à propos des conditions d'embauche des jeunes médecins dans les hôpitaux privés, mais notait que les intéressés ne se mobilisaient guère⁴⁰. Les ingénieurs du privé ne font jamais parler d'eux. Or les chiffres déjà cités du syndicat des ingénieurs (et les propos de certains de mes interlocuteurs) laissent penser que les jeunes ingénieurs acceptent parfois des rémunérations très en dessous du niveau normal pour obtenir un travail. En revanche, dans les entreprises, les ingénieurs participent parfois à certains mouvements revendicatifs de travailleurs. Le très combatif syndicat des ouvriers de l'électricité compte de nombreux ingénieurs parmi ses responsables⁴¹. D'autre part, la menace que les privatisations font peser sur certains acquis commence à être un sujet de préoccupation⁴² ; il n'en reste pas moins que l'on n'a pas encore vu les syndicats professionnels mener de véritables batailles pour la défense des salaires dans le privé.

³⁶ Voir le dossier in: *al-Muhandis al-Urduni*, n°41, 1988.

³⁷ Grève de 2800 médecins du secteur public en mai 1996 pour l'amélioration des salaires et l'autorisation d'exercer en secteur privé (*Jordan Times*, 28/5/96). En novembre 1997, les médecins du privé auraient organisé pendant deux semaines un mouvement de grèves tournantes pour soutenir les revendications de leurs collègues des hôpitaux publics (Entretien avec A. Fâkhir, le 24/3/98).

³⁸ En février 1997, manifestation de centaines d'ingénieurs devant le ministère des travaux publics pour l'augmentation des primes dans le secteur public (*Jordan Times*, 22/2/97, *al-Ray*, 16-23/2/97).

³⁹ Grève des infirmiers et infirmières en juin 1996, puis à nouveau en octobre 1997 pour le relèvement des primes (*Jordan Times*, 3-8/6/96, *Dustour*, 2/10/97). Les autres catégories de personnel de santé n'ayant pas de syndicat dans le secteur public, les infirmiers incluent parfois des revendications les concernant dans leurs mouvements (Entretien avec 'Abd al-Hakîm 'Umar, secrétaire général du syndicat des infirmiers, 29 mars 1998).

⁴⁰ Ahmad Fâkhir, in *al-Sammâ'ah*, n°31, déc. 1982. Voir aussi dans le n°34, janvier 1984, les revendications des médecins des hôpitaux privés.

⁴¹ Lors des élections du CA du syndicat des travailleurs de l'électricité à Irbid en février 1998, la moitié des élus sont des ingénieurs (*al-Dustur*, 21/2/98).

⁴² Voir la déclaration d'Abû Ghîda dans *al-Dustur* 14/2/98

Le chômage représente une menace autrement plus grave. Les réponses sont diverses, mais dans l'ensemble, elles relèvent plus de l'assistance que de l'action revendicative. Le syndicat des ingénieurs, comme celui des agronomes, entreprennent des démarches auprès des entreprises, en Jordanie et dans le Golfe, ou mettent sur pied des stages rémunérés pour moitié par le syndicat et pour moitié par l'entreprise ou l'administration concernée⁴³. Mais ces efforts peuvent sembler bien dérisoires par rapport à l'ampleur du problème. Les ingénieurs s'efforcent aussi d'imposer aux entreprises étrangères le recrutement d'ingénieurs jordaniens au delà d'un certain nombre de salariés, ou pour la réalisation de certaines tâches, tandis que les infirmiers, qui bénéficient pourtant encore d'un marché relativement favorable, se préoccupent de contrôler, sinon de limiter, les conditions d'embauche d'infirmières étrangères⁴⁴.

Les syndicats professionnels ont donc réussi jusqu'à présent à préserver leur unité, tout en se montrant capables non seulement d'apporter un soutien multiforme à leurs adhérents, mais aussi de se faire les porte-parole de leurs problèmes, et d'être un outil au service de véritables luttes revendicatives, dans des limites qui n'ont ni suscité de remise en cause, ni provoqué de risque d'éclatement. Alors que leurs dirigeants, dont la légitimité s'appuie sur leur réussite économique et professionnelle, sont souvent issus de l'élite professionnelle (ce sont souvent des patrons de grands bureaux d'études, d'hôpitaux, de laboratoires ou de sociétés commerciales), ils apparaissent comme les défenseurs des intérêts des nouvelles générations de diplômés et des catégories les plus défavorisées. On peut supposer que la force des réseaux familiaux et des liens de clientèle permettent à la fois d'assurer un minimum de ressources à nombre de jeunes diplômés, et à ceux-ci d'en attendre des solutions à leurs difficultés, dont par ailleurs l'on continue à attribuer la responsabilité à l'Etat plutôt qu'aux acteurs économiques.

Syndicats professionnels et mobilisation politique

Les partis politiques, forme moderne de l'activité politique, se développent dans les milieux ayant bénéficié d'une éducation moderne (Gubser 1985). Il est normal qu'avocats, médecins, ingénieurs, élite parmi les diplômés, y aient été nombreux. Cela n'implique pas nécessairement que les syndicats professionnels aient été en tant que tels un outil de mobilisation politique⁴⁵. Si certains de leurs responsables interviennent dans le champ politique (c'est surtout le cas chez les avocats), c'est d'abord individuellement, en tant que représentants des nouvelles élites sociales et politiques,

⁴³ Entretien avec Khaled Ramadan le 14/8/89 et le 31/3/98 et avec Husni Abû Ghîda (qui parle de 4000 emplois trouvés par le syndicat grâce à des stages) le 23/3/98.

⁴⁴ *al-Tamrid* (revue du syndicat des infirmiers), n°8, 1996 et n°20, 1998.

⁴⁵ Hamarneh (1995: 81) rapporte que les syndicats des avocats et des médecins auraient appelé leurs adhérents à la grève en 1955 contre la signature du pacte de Bagdad.

plutôt que comme porte-parole d'un mouvement issu de secteurs de la société dont ils seraient l'expression. Leur présence ne fait que traduire la conversion, comme ailleurs dans le monde arabe, des fils de notables traditionnels.

Il n'est guère surprenant, dans le contexte de l'époque, que les avocats aient été nombreux parmi les hommes politiques. Shafiq Rshaydât, président du syndicat des avocats de 1952 à 1953, sera député puis ministre, fondateur, aux côtés de Sleimane Nabulsi, du Parti Nationaliste Socialiste, et secrétaire général de la Fédération des Avocats Arabes dans les années 1960 et 1970. Son successeur, Yahya Hammûdah (1953-54), est président du comité exécutif de l'OLP en 1964-65⁴⁶.

Certains font remonter à 1957 l'émergence d'une mobilisation politique des syndicats, suite à la première interdiction des partis politiques, et à l'imposition de l'état d'urgence en 1957 (Tell 1994, Aruri 1972). Le pouvoir aurait laissé les syndicats professionnels se transformer en "laboratoire politique"⁴⁷, afin d'évaluer les rapports de force entre les différents courants politiques. Mais s'il est probable qu'un certain nombre de professionnels éminents ait eu, individuellement, comme membres de l'élite intellectuelle et sociale du pays, des préoccupations politiques d'ordre général, il ne semble pas, cependant, que les syndicats aient véritablement joué un rôle politique, avant la fin des années 1960⁴⁸.

La guerre de 1967 et l'occupation de la Cisjordanie marquent un tournant. C'est alors qu'est créé le Rassemblement Patriotique (*al-Tajammu' al-Watani*) qui regroupe leaders syndicaux professionnels et ouvriers, et personnalités politiques. Ba'thistes et communistes auraient été nombreux parmi eux, et même le roi assiste à la première réunion où une charte nationale est élaborée. Ce rassemblement est cependant rapidement paralysé par les divisions politiques, et remplacé par un "Rassemblement Professionnel" (*al-Tajammu' al-Mihanî*) qui ne regroupe plus que des leaders syndicaux (professionnels et ouvriers). En 1968, le Centre des Syndicats Professionnels est inauguré. Il sera désormais le lieu de cette mobilisation. Le Rassemblement se réunit régulièrement en 1970 et 1971, jusqu'à son interdiction en septembre 1971, sous prétexte qu'il s'occupe de politique au lieu de questions professionnelles (Brand 1988).

⁴⁶ Entretien le 1/4/98 avec Mâzin Rshaydât, secrétaire général du syndicat des avocats, fils et neveu de présidents précédents.

⁴⁷ Entretien avec Ahmad Fâkhir, le 24/3/98.

⁴⁸ L. Brand (1988, 1995a) remarque aussi que l'action des professionnels était limitée dans les premières années. et confirme que l'année 1967 marque un tournant. Elle reprend à son compte l'idée couramment admise selon laquelle l'interdiction des partis politiques dans le pays et l'absence d'élections parlementaires ne laissant aucun espace à l'expression politique, les syndicats professionnels "have partially filled the political void", mais ne cherche pas à pousser plus loin l'analyse. Cette opinion, très communément partagée par les acteurs comme les observateurs de la scène politique jordanienne, frise la tautologie, et n'explique rien du tout. Encore faut-il se demander pourquoi précisément 1) ce sont ces catégories qui s'expriment plutôt que d'autres 2) et surtout pourquoi le pouvoir les laisse s'exprimer (à la différence des syndicats ouvriers, par exemple).

Après la visite de Sadate à Jérusalem fin 1977, les syndicats professionnels se réunissent à nouveau, condamnent l'initiative et constituent le "Conseil des Syndicats Professionnels". Aux six syndicats regroupés dans le centre (avocats, médecins, ingénieurs, pharmaciens, dentistes, agronomes) se joignent les journalistes, géologues, vétérinaires, ainsi que l'Association des écrivains. En 1978, après l'occupation du Sud-Liban par Israël, ce conseil appelle à un meeting, d'où naîtra le "Secrétariat général des Forces Patriotiques et Populaires en Jordanie", présidé par le Shaykh 'Abd al-Hamîd al-Sâyah⁴⁹.

En 1987, après la réforme de la loi électorale votée en 1986 au Parlement, est réuni un Congrès National Jordanien, à l'initiative de Layth Shbaylât, président du syndicat des ingénieurs, Mamdûh Abbâdî, président du syndicat des Médecins, Taysîr Humsî, président du syndicat des pharmaciens, en référence à celui de 1928⁵⁰. Dès le début du soulèvement dans les Territoires Occupés (décembre 1987), les syndicats se mobilisent. En avril 1989, lors des émeutes qui embrasent le sud de la Jordanie, les syndicats jouent un rôle de premier plan, et se posent en porte-parole des manifestants (Eury 1989, Duclos 1990, Hourani, Abu Rumman et alii 1989).

En novembre 1989, un nouveau parlement est élu et dans les mois qui suivent, les partis politiques sont peu à peu légalisés. Pour beaucoup, la question du rôle politique des syndicats professionnels ne devrait plus se poser. Pourtant, leur mobilisation ne faiblit pas. L'opération "Tempête du Désert", contre l'Irak, entraîne une mobilisation populaire de soutien à l'Irak. Après les accords d'Oslo, et plus encore après ceux du Wadi 'Araba, l'opposition s'amplifie. En 1992 est créé, à l'initiative du syndicat des ingénieurs, le "Comité contre la normalisation".

Une telle mobilisation pourrait être comprise simplement comme la participation des catégories concernées, à travers les organisations qui les représentent, à un mouvement populaire plus large. Or sa singularité vient justement de la quasi inexistence d'une mobilisation équivalente organisée dans les autres secteurs de la population : pendant longtemps, on s'est contenté d'expliquer ce fait par la répression politique et le verrouillage beaucoup plus sévère du syndicalisme ouvrier. Cette explication est d'autant moins satisfaisante que le discours des syndicats professionnels eux-mêmes fournit une autre justification.

Très tôt, en effet, le projet professionnel défendu par les syndicats se confond avec un projet national. Par leurs compétences, les professionnels sont une élite qui doit se mettre au service du pays, du peuple, et de la patrie. Dans une société en mutation rapide, ils s'affirment comme acteurs par excellence du développement. La "patrie" (*al-*

⁴⁹ Le Shaykh 'Abd al-Hamîd al-Sayih sera porte-parole du Conseil National Palestinien à partir de 1984 (Brand 1988: 178-9).

⁵⁰ Entretien avec Ahmad Fâkhir. A propos du Congrès de 1928, Tell, 1993.

watan) se réfère ici à la fois à la Jordanie, et plus largement à la nation arabe dans son ensemble.

Mais en revendiquant le statut d'élite, légitimement fondée, grâce à ses compétences, à définir un projet pour le pays, ils se posent aussi, comme tels, en juges de la politique mise en œuvre par le gouvernement. En l'absence de vie politique, il était sans doute inévitable qu'ils se transforment en espace de débat et de confrontation, où s'exprimaient et s'affrontaient des projets politiques contradictoires. Depuis 1989-90, avec le retour des partis sur la scène politique, la question se pose en des termes différents. Le paysage politique a connu des recompositions radicales, et les syndicats continuent à se mobiliser sur des questions politiques générales. Or, malgré les clivages internes, c'est toujours la centralité de la question nationale qui justifie une mobilisation largement consensuelle.

Les professionnels, une élite au service du peuple : idéologie scientiste et luttes démocratiques

En 1982, revenant sur l'histoire du syndicat des ingénieurs, le rédacteur en chef de la revue du syndicat, M. Ghawsha, le définit d'emblée ainsi : "le syndicat s'efforce de servir ses membres, de protéger leurs droits et en même temps de servir l'économie nationale et la société jordanienne"⁵¹.

Les ingénieurs ont un discours très fort sur le rôle de la science dans le développement. Dans un éditorial de 1974 de leur revue, on peut lire : "La force des nations n'est plus seulement dans le nombre de leurs habitants. A l'époque de la science et de la technique, elles n'existent que par l'invention de leurs ingénieurs et techniciens, hommes de science et de pensée"⁵². En 1979, un autre responsable affirme : "La question du travail de l'ingénieur (*al-'amal al-handasî*) en Jordanie et du rôle de l'ingénieur dans le développement est la question la plus importante pour les ingénieurs à l'étape actuelle de l'expérience de la Jordanie (...) à la veille de la préparation d'un nouveau plan quinquennal. (Or, il n'est pas sûr que) l'ingénieur occupe la place qui lui revient dans le système social, que ce soit sur le plan scientifique, technologique, culturel, social, économique..."⁵³. Ibrâhim Abû 'Ayyâsh, président du syndicat en 1978-80 puis 1984-88, exprime mieux que quiconque cette idéologie : "Le développement de la profession, l'élévation de son niveau, en harmonie avec les plans de développement en Jordanie et dans la Grande Patrie Arabe, était (...) un devoir du syndicat, pour contribuer à fournir les compétences dans tous les domaines et

⁵¹ *Al-Muhandis al-Urdunî*, n°26

⁵² *Al-Muhandis al-Urdunî*, n°12, 1974, Editorial.

⁵³ "Le travail de l'ingénieur et le rôle de l'ingénieur jordanien dans le développement", Table-Ronde, in: *al-Muhandis al-Urdunî*, n°19, 1979

particulièrement dans le domaine du conseil en ingénierie, qui représente le canal du transfert de la technologie, et de son utilisation au service de la patrie et des plans de développement. Cette étape se caractérise sans aucun doute par le rôle d'avant-garde du syndicat dans la société sur tous les plans, officiel et populaire"⁵⁴.

Le discours des médecins est différent, leur engagement n'est pas de même nature. Sans doute leur compétence scientifique est-elle une dimension importante de leur légitimité. Leur intervention dans la société se place néanmoins à un niveau plus concret, moins idéologique, de définition des politiques de santé publiques. Sur un plan différent, c'est la situation de guerre ou d'occupation qui leur donne une responsabilité particulière en tant que professionnels : la situation en Palestine ou au Liban sous occupation israélienne⁵⁵. En 1981, l'épidémie de choléra dans la région rappelle la mission qui leur incombe. A la différence des ingénieurs qui, eux aussi se mobilisent pour la Palestine ou le Sud-Liban occupés, cette fois en tant que citoyens, c'est comme professionnels, mettant leur compétence au service d'une cause, que les médecins interviennent.

Cette idée de devoir mettre leur compétence technique et scientifique au service du peuple, de la société, de la nation, est présente à des degrés divers selon le syndicat et selon le moment. Elle est exprimée parfois, de manière plus ou moins explicite, dans la loi définissant les missions du syndicat. Les médecins doivent "coopérer avec le ministère de la santé et tous les organismes concernés pour améliorer le niveau sanitaire du pays et offrir les meilleurs services aux citoyens", de même que les pharmaciens et les infirmiers. Le syndicat des ingénieurs doit contribuer à la "mobilisation économique, civilisationnelle et nationale". Les agronomes doivent "contribuer à l'étude des projets agricole". Les géologues doivent "réaliser des recherches et études contribuant au développement".

Dans les années 1980 et 1990, ce discours s'estompe, comme si les préoccupations de la vie quotidienne prenaient le dessus. Il ne disparaît pas pour autant. En décembre 1987, lors d'une table ronde sur l'avenir de la profession d'ingénieur, on lit encore que "l'avenir de l'ingénieur ne peut être séparé de celui du pays et de la nation", ou que "la profession d'ingénieur est le fondement du progrès d'un pays dans tous les domaines"⁵⁶. En avril 1998, le professeur Rûhî Sharîf réaffirme que "le progrès du pays vient de ses ingénieurs". Tareq Tall, dans un entretien de juillet 1989 déjà cité, présentait les syndicats comme représentant "la couche consciente de la société".

⁵⁴ *Al-Muhandis al-Urduni*, n°21, 1980, Editorial.

⁵⁵ Les actions de solidarité des médecins fait l'objet de reportages et de comptes-rendus nombreux dans *al-Sammâ'ah*.

⁵⁶ *Al-Muhandis al-Urdunî*, n°39, 1987.

Mais tous les syndicats ne sont pas concernés par ce discours scientiste : avocats, journalistes, artistes, bientôt écrivains, fondent leur légitimité sur de tout autres bases : les deux premiers jouent le rôle le plus important dans la vie publique, et se présentent comme garants des libertés. Pour les avocats, cela relève quasiment d'une tautologie. D'où une moindre propension au discours sur eux-mêmes. Pour les journalistes, la situation est plus complexe, et les batailles sont parfois dures (et souvent perdues), pour préserver leur indépendance vis-à-vis du pouvoir. Mais tous ont en commun avec les professions scientifiques de s'appuyer sur une compétence, fondant une expertise particulière, dont ils revendiquent le monopole.

La complémentarité entre ces deux types d'expertise et de légitimité, scientifique pour les uns, morale ou civique pour les autres, ne va cependant pas nécessairement de soi, pas plus que leur convergence sur un projet de société qui leur serait nécessairement commun. Le poids différent des courants politiques laïcs et islamiques, en est la moindre preuve. Leur commune prétention à appartenir à l'élite peut masquer des intérêts professionnels différents, sinon divergents.

Aujourd'hui, la généralisation de l'accès aux soins et à l'instruction, le développement des moyens de communication et de la mobilité des personnes, le désengagement de l'Etat dans l'économie et le retour de l'entreprise privée, modifient sensiblement la perception que les professionnels peuvent avoir de leur mission et leur rapport à l'Etat. L'urgence de la mobilisation pour le développement s'estompe, alors que les problèmes sont posés désormais en termes de justice sociale et les syndicats sont confrontés à une mutation dont ils ne maîtrisent peut-être pas toutes les dimensions. La référence à la science et à la technique devient plus abstraite, et le décalage entre le discours nationaliste, et la capacité à prendre en charge les problèmes concrets de la construction nationale se creuse.

Les impasses de l'action pour la Palestine sont une illustration de cette difficulté.

La question palestinienne, cause nationale et problème institutionnel

La cause palestinienne, loin d'être seulement une question théorique, est certes un problème vécu au quotidien par tous les Jordaniens, depuis l'unification des deux rives du Jourdain au sein du Royaume Hachémite de Jordanie. Ses dimensions sont complexes et elle suscite des sentiments divers et contradictoires dans la population (Tell 1994, Brand 1995, Tal 1997). Pour les syndicats professionnels (dont les membres originaires de Cisjordanie ont toujours été nombreux), l'implication dans la lutte pour la libération de la Palestine, on l'a vu plus haut, est indissociable de leur mission, comme professionnels, au service de la patrie (*al-watan*) ou de la nation (*al-'umma*), arabe ou

musulmane. Leurs ambiguïtés illustrent la confusion qui marque les relations entre Palestiniens et Jordaniens.

Dans les années 1960 et 1970, la mobilisation pour la Palestine est indissociable de l'arabisme. Ce n'est sans doute pas un hasard si les Jordaniens ont été très présents dans les instances professionnelles fédérales arabes. Mais depuis 1988, la rupture des liens administratifs avec la Cisjordanie a changé les données institutionnelles. Les accords d'Oslo ont un peu plus embrouillé les enjeux. La division de la gauche, le recul du nationalisme arabe, la montée du courant islamique ont modifié les discours, qui se réfèrent plus à la solidarité islamique qu'à une unité arabe mise à mal par les conflits entre pays frères.

Créés dans les années 1950, les premiers syndicats (médecins, pharmaciens, dentistes, ingénieurs) avaient deux sièges (*markaz*), à Jérusalem et à Amman, inscrits dans la loi ; ils ont ensuite créé des branches, ou sections (*furu'*), dans un certain nombre de villes de province. Le syndicat des agronomes, pourtant fondé avant l'occupation de la Cisjordanie, n'a qu'une branche (non un *markaz*) pour la "Rive Ouest", au même titre que les autres branches de province : sans doute est-ce dû au faible nombre d'adhérents, et à leur localisation dans les petites villes ou les campagnes plutôt qu'à Jérusalem même. Deux autres syndicats plus récents, les infirmiers et les vétérinaires (créés en 1972) mentionnent une branche à Jérusalem, tandis que les deux derniers n'en ont pas (géologues et entrepreneurs), pour des raisons qu'on peut supposer liées à la nature de leur activité⁵⁷. Il est difficile (voire impossible) de connaître la proportion des palestiniens (originaires de Cisjordanie) dans les syndicats. Dans les années 1950, les diplômés étaient sans doute plus nombreux en Palestine qu'en Transjordanie. L'exode, qui a provoqué pour les réfugiés la perte de tous leurs biens, les a poussé à miser sur l'éducation de leurs enfants, tandis que les écoles de l'UNRWA leur en offraient la possibilité. Bocco (1990) souligne la forte proportion des Palestiniens chez les agronomes du ministère travaillant sur les projets de développement dans les régions de steppe. Les Palestiniens ont été nombreux parmi les présidents des syndicats, mais semblent céder plus souvent la place à des Transjordaniens depuis les années 1980 et 1990. Pour les dirigeants syndicaux palestiniens, l'espace jordanien leur offrait des possibilités d'activité importantes, tant sur le plan strictement professionnel que, le cas échéant, sur le plan politique, tandis que pour les Transjordaniens, ils représentaient un apport inappréciable à une époque où le pays manquait encore de compétences.

⁵⁷ Les journalistes n'en mentionnent pas non plus sans doute pour des raisons politiques plus complexes.

En 1988, la rupture des liens administratifs aurait dû être suivie par la création de syndicats propres à la Rive Ouest⁵⁸. Mais sur le terrain, la situation n'est pas simple. Ainsi, des consultations sont en cours pour la création d'un syndicat unifié des ingénieurs palestiniens, regroupant la section de Jérusalem du syndicat jordanien, l'association des ingénieurs de Gaza, et la Fédération des ingénieurs palestiniens⁵⁹. Cette multiplicité d'organisations s'accompagnait sans doute de divergences politiques reproduisant celles entre organisations politiques de l'intérieur et de l'extérieur. D'où la difficulté à surmonter les divisions. Un autre argument, dans les premières années, pour ne pas "abandonner" les collègues de Cisjordanie, était l'aide matérielle que les syndicats pouvaient leur apporter plus facilement en étant dans la même organisation (Abu Rumman 1999).

Mais la question est bien plus qu'un problème formel de reconnaissance et d'organisation. Plus fondamentalement, elle est jusqu'à présent de savoir si oui ou non Palestiniens et Jordaniens, habitants de la Rive Ouest et de la Rive Est du Jourdain, sont un seul peuple. Beaucoup continuent à l'affirmer. Hasan Khreis, ancien président du syndicat des médecins (1975-79, et 1983-87) et actuel président de la Fédération arabe des médecins, déclare en 1998⁶⁰: "Nous sommes un seul peuple, nous ne reconnaissons pas la division Palestine/Jordanie. Avant 1948, c'était un seul peuple, on passait librement d'une rive à l'autre. Cette distinction est née dans l'esprit de gens ignorants. La Palestine, la Jordanie, c'est comme Amman et Irbid, des régions d'une seule patrie". Originaire de Irbid, il est président de la Ligue des étudiants jordaniens pendant ses études au Caire dans les années 1950. Quelques années plus tard, exilé à Damas, il y sera président de l'union des médecins et pharmaciens palestiniens (entre 1971 et 1973). Il affirme en même temps que "La Palestine est une partie de la patrie arabe" et que "l'idée d'identité jordanienne dont on parle beaucoup ces derniers temps, c'est une idée mauvaise... qui ne peut que produire des effets pervers". Selon lui, il faut une identité palestinienne pour conserver le droit historique sur la Palestine, pas pour s'opposer à une identité jordanienne". La même idée se rencontre encore chez des responsables plus jeunes, tel Mazen Rshaydât, secrétaire général du syndicat des avocats, d'une quarantaine d'années, qui affirme : "nous ne reconnaissons pas la séparation de la rive ouest, nous sommes pour l'unité des deux rives au sein du Royaume de Jordanie, tel que la constitution l'institue"⁶¹. Nonobstant cette référence au

⁵⁸ En 1995, le ministère de la santé portait plainte contre l'élection d'un représentant des médecins de la rive ouest au conseil du syndicat ; la plainte sera rejetée par la Haute Cour (*Jordan Times*, 15/12/95). En 1997, pour contourner l'opposition du gouvernement, le conseil du syndicat demande à ses adhérents de la Rive est de voter pour le représentant de Cisjordanie déjà élu à l'ouest (*Jordan Times*, 26/2/97).

⁵⁹ *al-Muhandis al-Urduni*, n°60, 1996.

⁶⁰ Entretien, le 12/4/98

⁶¹ Entretien cité.

royaume, la mobilisation des syndicats en faveur de la cause palestinienne, qui ne s'est pas démentie à travers les vicissitudes de l'histoire de la Jordanie indépendante, s'alimente pour une large part de l'hostilité à la politique du roi et à son régime. Avec la montée du courant islamiste, qui lui-même a changé de nature (Abu Amr 1997), les mobiles et le discours justificatif de cette mobilisation ont changé : de la solidarité fondée sur le nationalisme arabe, on est en train de glisser vers un discours de solidarité islamique.

Cette évolution participe d'une tendance générale commune à la société jordanienne et à l'ensemble de la région. Il n'en reste pas moins que l'activisme des syndicats dans ce domaine peut être considéré comme l'aspect le plus manifeste d'une "politisation" dont nous sommes tentés de suggérer qu'elle souligne une fois de plus la position hégémonique des catégories éduquées dans la société. Leur poids démographique vient aujourd'hui renforcer cette position, fondée sur le savoir et la compétence. Si les termes du problème jordano-palestinien ne sont pas définis au départ par les syndicats, la manière dont ils s'en saisissent et les positions qu'ils défendent sont alors sans doute une expression exemplaire de cette articulation entre projet national et projet professionnel, dont il éclaire le sens.

Enjeux des recompositions syndicales

La Jordanie, à travers la question palestinienne, était un des fronts les plus "chauds" de la guerre froide, et l'opposition, au sein des syndicats professionnels, entre gauche nationaliste et islamistes en était une des traductions. L'effacement tendanciel des clivages politiques depuis 1993 en est une preuve a contrario. Aujourd'hui, avec la politique de normalisation et d'ouverture des frontières, on est tenté de dire que le pays est un laboratoire avancé de la mondialisation économique. Les recompositions politiques internes aux syndicats doivent donc aussi être considérées du point de vue de leurs implications en termes de projet social et national.

Dès la fin des années 1960, les élections syndicales voient s'affronter des listes se réclamant d'allégeances politiques opposées, entre les divers courants de la gauche nationaliste, d'une part, et les Frères musulmans et leurs alliés, à l'époque soutien du régime hachémite, d'autre part. Ces années, on l'a vu, marquent le véritable début de leur mobilisation politique au service de la cause palestinienne et arabe. Une nouvelle génération de leaders syndicalistes émerge, dont l'orientation nationaliste est notoire. A cette époque le courant islamique n'est que faiblement représenté dans des conseils syndicaux qui se partagent entre militants du Fatah, du Ba'th, du parti communiste. Dans les années 1980, sous l'influence de la révolution iranienne, le courant islamiste s'enracine et se diversifie. Fatah se divise. Durant les années qui suivent,

l'effondrement du communisme et la fin de la guerre froide, puis les accords d'Oslo et le traité de paix, marginalisent un peu plus les communistes et la gauche.

Les syndicats sont dirigés par un conseil, renouvelé tous les deux ans, composé de représentants élus par la base. Le président est élu directement par les adhérents, indépendamment de l'élection du conseil, mais le même jour⁶². Ainsi, une élection peut voir s'affronter quatre ou cinq candidats pour le poste de président, alors qu'il n'y a que deux ou trois listes en concurrence pour le conseil ; inversement, il peut arriver qu'un consensus s'établisse entre deux listes concurrentes sur le nom d'un candidat à soutenir pour le poste de président. Layth Shbaylât, président du syndicat des ingénieurs de 1982 à 1984, puis à nouveau de 1988 à 1990, et enfin, pour deux mandats successifs, de 1994 à 1998, n'est jamais candidat d'une liste, mais à différentes reprises a été soutenu par les "blancs" et les "verts", ou une fraction d'entre eux⁶³.

Quant aux listes, si elles sont patronnées et soutenues par des courants politiques, elles contiennent généralement un certain nombre de personnalités indépendantes, qui d'ailleurs changent parfois d'apparement, selon les circonstances⁶⁴. Ces alliances changeantes font qu'il n'est pas toujours facile de déterminer le niveau exact de l'influence des différents courants politiques. L'influence de personnalités respectées ou charismatiques joue un rôle important, et prime souvent sur les allégeances politiques.

Depuis les années 1980, les "blancs" ont progressivement envahi la scène professionnelle. Ils deviennent majoritaires en 1983 chez les médecins, en 1984 chez les agronomes, en 1988 chez les ingénieurs, en 1990 chez les infirmiers, en 1995 chez les pharmaciens et monopolisent aujourd'hui la totalité des sièges du conseil dans plusieurs syndicats (aux dernières élections de 1997 et 1998 : chez les agronomes, les infirmiers, les ingénieurs). Le courant islamique est toutefois resté marginal, pour des raisons sans doute différentes, chez les avocats et les journalistes. Les premiers, les plus "politiques" des professionnels, ont toujours eu des présidents "nationalistes". Profession restée relativement élitiste, et surtout attachée, par nature, à une conception

⁶² Au printemps 1998, avaient lieu les élections des conseils des syndicats : des ingénieurs, agronomes, infirmiers, entrepreneurs, dentistes, géologues, vétérinaires ; celles des avocats, médecins, pharmaciens s'étaient tenues au printemps 1997.

⁶³ C'est de 1981 que date la dénomination de "liste verte" pour les nationalistes, et "blanche" pour les islamistes, du fait de la couleur des bulletins de vote utilisés lors des élections des ingénieurs : la liste de gauche, menée par Ibrahim Abû 'Ayyâsh et Michel Masannât avait des bulletins verts, la liste de droite, composée de représentants de la majorité de Fatah et des Frères Musulmans, avait des bulletins blancs. Peu après, les agronomes reprendront la même couleur à l'occasion de leurs élections, et l'usage se fixe. En 1998, les Verts se divisent. Une partie (le FPLP et la gauche de Fatah) rejoint les Frères Musulmans. Restent dans la liste verte les communistes et le reste de la gauche. (Entretien avec Ahmad Fâkhir).

⁶⁴ C'est le cas de Rûhî Sharîf, professeur à la faculté de génie civil de l'Université d'Amman. Se présentant comme un indépendant libéral, membre du conseil pendant 10 ans, de 1976 à 1980, puis 1982 à 1984 (il est vice-président du syndicat pendant le premier mandat de Shbaylât) et enfin de 1992 à 1996, il est d'abord élu sur la liste des verts, puis, à partir de 1982, sur la liste des blancs.

positive du droit - et des droits et libertés politiques - elle commence pourtant à être à son tour touchée par la crise et le problème du chômage, ce qui se traduit par la progression du courant islamique en son sein⁶⁵. Les journaliers, au contraire, qui contrôlent de manière draconienne l'entrée dans la profession (donc au syndicat), réservée à une minorité de titulaires des journaux et agences contrôlées par l'Etat et laisse à la porte des dizaines de pigistes, restent sous l'emprise directe du pouvoir⁶⁶.

Médecins, ingénieurs, pharmaciens, agronomes, ont néanmoins longtemps gardé à leur tête des personnalités nationalistes ou de gauche, même après que les islamistes aient conquis une majorité de sièges au conseil. Chez les médecins, la présidence reste jusqu'en 1991 entre les mains des nationalistes avec Hasan Khrays (1983-1987) puis Mamdûh Abbadi (1987-1991). En 1991 est élu le premier président islamiste⁶⁷. Chez les ingénieurs, la situation est longtemps plus confuse encore. Layth Shbaylât est élu à la présidence dès 1982, avec le soutien de la liste blanche et d'une partie des "verts". Personnalité classée comme islamiste d'opposition, il est à la fois proche du roi et ultra-critique à l'égard du régime. En 1984 lui succède une personnalité palestinienne de gauche, Ibrahim Abû 'Ayyâsh, membre du Conseil National Palestinien. En 1988, Shbaylât redevient président. En 1992, les blancs remportent la totalité des sièges, et portent à la présidence un libéral rallié, Husni Abû Ghîda. Chez les agronomes, en revanche, les clivages sont sans ambiguïté. De 1978 à 1986, le président est un nationaliste et les agronomes ont la réputation d'être à la pointe des luttes sociales et politiques⁶⁸. Pourtant, en 1986, les islamistes affirment leur domination et en 1996, ils raflent la totalité de sièges.

En Jordanie plus qu'ailleurs, la gauche nationaliste s'est construite autour de la question palestinienne et à l'école de l'OLP. Les différents courants de gauche (nationalisme, socialisme arabe, marxisme) s'appuyaient sur les tendances correspondantes dans l'OLP, à moins que ce ne soit l'inverse. C'est donc l'opposition à la politique pro-américaine du régime jordanien qui mobilise les courants nationalistes alliés à la gauche. Inversement, l'anticommunisme fonde l'alliance entre le roi et les Frères Musulmans qui se posent en défenseurs du régime.

Après les accords d'Oslo, les nationalistes et les islamistes convergent dans leur opposition à la politique du roi, ce qui conduit nombre de syndicalistes de toutes

⁶⁵ Aux élections de 1997, pour la première fois, la liste islamiste conquiert 4 sièges sur un total de 11, les 7 autres allant à la liste laïque.

⁶⁶ La faiblesse des islamistes chez les dentistes, géologues et vétérinaires s'explique peut-être par la moindre pression démographique, donc le poids moins sensible des difficultés économiques.

⁶⁷ A Ishaq Maraqa (1991-95), chirurgien, autrefois membre du Parti de la Libération Islamique, succède Bassem Dajani, dermatologue, chef de service à l'hôpital islamique.

⁶⁸ Entretien avec Karîma Ghânim, membre (à la date de l'entretien) du CA du syndicat des agronomes, juillet 1989.

tendances à appeler à l'unité, et justifie les efforts pour réaliser des listes communes au printemps 1998.

Que reste-t-il alors comme différences ? Sans doute, bien sûr, des différences idéologiques, sur lesquelles tous s'accordent : la référence à "l'islam comme solution" (*al-islam huwa al-hall*) reste la phrase clef du discours des islamistes. Mais dire cela n'est en rien un véritable programme politique alternatif. Au sein des syndicats, personne ne semble avoir d'autre programme politique que le combat nationaliste contre l'ennemi commun, Israël et l'impérialisme américain. Ce n'est donc plus, au sein de la gauche nationaliste, que la question du caractère stratégique ou tactique de l'alliance avec les frères musulmans, qui divise certains. Face à la volonté hégémonique de ces derniers, les courants nationalistes restent divers, et de ce fait plus ouverts au pluralisme (Robinson 1997). Chaque camp accuse l'autre de politiser le syndicat, et de négliger les questions professionnelles. Au delà de toute polémique, les uns et les autres ont sans doute une conception différente de la défense de la profession.

L'évolution est bien réelle entre le projet militant des nationalistes des années 1960 et les pratiques consuméristes des islamistes des années 1990, mais on ne peut non plus sous-estimer l'action qui se poursuit et s'amplifie en faveur des salaires ou de l'emploi. Il est difficile de porter un jugement catégorique, tant l'intervention du syndicat semble s'adapter aux préoccupations de chaque génération. Mais on peut suggérer en effet que la gauche, préoccupée d'un côté d'actions plus strictement syndicales et professionnelles que sociales, de l'autre de mobilisation "anti-impérialiste", a été porte-parole d'une génération qui n'avait pas encore vécu les effets pervers de l'émigration et de la rente pétrolière, tandis que les islamistes ont été portés par une autre, grandie dans un modèle de société de consommation, que les recompositions sociales (y compris la croissance démographique du groupe) ne leur permettait pas de réaliser. D'une époque à l'autre, le groupe présente une image inversée. La minorité de professionnels détenteurs du savoir technique fondant sa vocation à définir et diriger un projet de développement et de modernisation pour la société a réussi à intégrer dans ses rangs des catégories de plus en plus larges de la population, au point de déboucher sur une impasse.

Conclusion

Des années 1950 à aujourd'hui, des avocats, médecins ou ingénieurs, aux infirmiers et aux comptables, l'enjeu de la création d'un syndicat est l'affirmation d'un groupe professionnel et de sa capacité à prendre en charge, dans le cadre des compétences revendiquées, le projet de construction d'une société moderne, non seulement comme corps intermédiaire dans les relations entre l'Etat et la société, mais

plus encore comme élite dirigeante. Mais les contours de l'espace national au sein duquel se déploie cette mission restent mal définis : Royaume de Jordanie, incluant ou non la Palestine, la Cisjordanie, mais aussi, au delà, la Patrie arabe ? Un espace dont l'unité politique se construit autour du souverain, en opposition avec Israël, un espace ouvert, par nécessité, sur la Syrie, l'Irak, l'Égypte, la Péninsule Arabique, par le biais des réseaux universitaires, ou de l'emploi.

Les professions, à travers leurs syndicats, se pensent comme partenaires d'une construction nationale qui échappe à leur emprise, du fait d'une ambiguïté originelle à laquelle eux-mêmes, Palestiniens, Jordaniens, Arabes, participent. Pays dont l'espace politique n'est pas défini, voire constamment re-défini, la Jordanie n'est-elle pas trop dépendante de l'aide et des ressources extérieures pour mettre en œuvre une construction étatique forte ? Si le processus de modernisation est effectif et s'accélère incontestablement après 1973, il se fait de manière tronquée, déséquilibrée, sans s'accompagner d'un développement réel des capacités productives endogènes, seul moyen de fonder une intégration nationale. Certes, les syndicats, par le travail d'élaboration juridique et institutionnelle, de définition des cadres d'exercice et d'affinement des spécialités, ont pleinement participé à la modernisation de la société, au processus de complexification et d'institutionnalisation des rapports sociaux, de la division du travail.

Mais ces progrès, de même que ceux de l'éducation ne sont qu'imparfaitement synonymes de développement des ressources humaines, s'ils ne s'inscrivent pas dans un véritable projet national, et les professionnels ne peuvent jouer pleinement le rôle auquel ils prétendent, s'il leur manque la base sociale et économique de valorisation de leur expertise. C'est pourquoi ce projet reste de l'ordre du discours, et le corporatisme comme affirmation de ce rôle et de cette mission bute contre l'aporie d'un nationalisme sans objet. Du coup, la profession elle-même échappe au contrôle du syndicat, du fait de la distorsion entre la progression des effectifs et la faible capacité d'absorption du marché jordanien : elle fuit dans l'émigration, vers des activités non professionnelles, ou le chômage. La recherche de la solution au chômage par l'emploi à l'étranger, l'impasse des statistiques sur la distinction entre l'un et l'autre, ne sont-ils pas l'aveu de cette incapacité de la profession à contrôler sa propre reproduction ?

Aujourd'hui, la question nationale semble s'exacerber, au moment où l'intégration accrue de la Jordanie (et de la région) dans l'économie mondiale se traduit par des évolutions paradoxales et lourdes de danger : d'un côté, le rétrécissement du marché d'emploi, dû à la baisse des ressources, entraîne un repli sur un espace plus restreint, une réduction des mobilités vers l'extérieur, tandis que de l'autre, les entreprises jordaniennes ne s'ouvrent vers les marchés extérieurs qu'au prix bien souvent d'une plus grande dépendance financière et technologique à l'égard de sociétés

étrangères ou multinationales. Dans un tel contexte, les syndicats apparaissent à la fois prisonniers de la logique nationaliste et incapables de la mener à terme. Ils ne peuvent guère que limiter les dégâts du libéralisme, d'une part par l'action sociale, d'autre part par une forme limitée de syndicalisme de défense, dont le seul partenaire est l'Etat : corporatisme minimal, sans projet global possible, sauf celui d'une solidarité politique et morale avec les plus pauvres, et d'un sursaut contre le seul ennemi identifié, désigné comme responsable de l'échec du développement national, l'ennemi extérieur, Israël, le sionisme et l'impérialisme.

Amman, Lyon,
GREMMO, UMR 5095 du CNRS
© Fondation Konrad Adenauer
2000

Bibliographie

ABD AL-JABIR, T., 1983, *Les ingénieurs travaillant en Jordanie*(en arabe), Enquête réalisée pour le Ministère des Travaux Publics, Amman, 179 pp.

ABU AMR, Z., 1997, “La monarchie jordanienne et les Frères Musulmans, ou les modalités d'endiguement d'une opposition loyaliste”, in: *Les Etats arabes face à la contestation islamiste*, B. Kodmani-Darwish & M. Chartouni-Dubarry (eds.), Paris, IFRI et Armand Colin, pp. 125-144.

ABU HILAL, A. K. & OTHMAN, I., 1977, “Jordan”, in *Commoners, Climbers and Notables*, C. A. O. Van Nieuwenhuijze (ed.), Leiden, Brill, pp. 140-151.

ABU RUMMAN, H., 1995, *Guide des Associations Professionnelles Jordaniennes* (en arabe), Al-Urdun al-Jadid Research Center, Amman.

ABU RUMMAN, H., 1999 (à paraître), “Les syndicats professionnels” (en arabe), in: *La société civile et l'espace public dans la ville d'Amman*, Al-Urdun al-Jadid Research Center, Amman.

AHMAD, I., 1989, “Le secteur professionnel, sa réalité, son rôle. Remarques préliminaires” (en arabe), in: *al-Urdun al-Jadid*, n°12-13, pp. 21-30.

AHMAD, I., MAHADIN, M. et alii, 1989, La réalité des syndicats professionnels en Jordanie, Dossier (en arabe), in *al-Urdun al-Jadid*, n°12-13.

ARURI, N., 1972, *Jordan: a Study in Political Development*, The Hague, Martinus Nijhoff.

AUGE, J.-Ch., 1996, *Le public du privé. Qui fréquente les universités nouvellement créées en Jordanie ?*, mémoire de DEA, Paris, Institut d'Etudes Politiques.

BADER, M., 1994, *L'enseignement supérieur en Jordanie* (en arabe), *Les Cahiers du CERMOC*, n°9, Amman.

BAUSSAND, P., 1998, *Droits de l'homme et migrations. La protection des travailleurs étrangers en Jordanie*, Amman, CERMOC (ronéo.), 270pp.

BOCCO, R., 1990, "Ingénieurs agronomes et politiques de développement dans les steppes du sud jordanien (1960-1985)", in: *Bâtisseurs et bureaucrates, Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, E. Longuenesse (ed.), Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, pp. 255-280.

BRAND, L., 1988, *Palestinians in the Arab World*, New York, Columbia University Press, 275pp.

BRAND, L., 1992, "Economic and Political Liberalization in a Rentier Economy: the case of Jordan", in: *Privatization and Liberalization in the Arab World*, I. Harik & D.J. Sullivan (eds.), Bloomington, Indiana University Press, pp.15-25.

BRAND, L., 1995a, "'In the beginning was the State...': The Quest for Civil Society in Jordan", in A.R. Norton (ed.), *The Civil Society in the Middle East*, Leiden, Brill, pp. 148-185

BRAND, L., 1995b, "Palestiniens et Jordaniens: une crise d'identité", in: *Revue d'Etudes Palestiniennes*, n°57, pp. 15-25.

CZICHOWSKI, F., 1991, "Migrations internationales et répartition du revenu en Jordanie", in: *Les migrations dans le monde arabe*, G. Beaugé & F. Buttner (eds.), Paris, CNRS, pp. 303-327.

DIETERICH, R., 1997, “‘To raise one’s tongue against His Majesty’. Islamist critique and its response in Jordan: The case of Laith Shubeilat”, in: *Arabistische Texte und Studien, Encounters of Words and Texts, Intercultural Studies in Honor of Stefan Wild*, L. Edzard & C. Szyska (eds.), Hildesheim, Georg Olms Verlag, pp. 159-176.

DUBAR, C. et TRIPIER, P., 1998, *La Sociologie des Professions*, Paris, Armand Colin.

DUCLOS, L.-J., 1990, “Les élections législatives en Jordanie”, in: *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n°129, pp. 47-75.

EURY, P., 1989, *Jordanie: Les élections législatives du 8 novembre 1989, Les Cahiers du CERMOOC*, n°2, Amman.

GUBSER, P., 1985, *Politics and Change in al-Karak*, Boulder, Westview Press (2nd ed.).

HAMARNEH, M., 1995, *La Jordanie. Programme sur la Société Civile et les Transformations démocratiques dans la patrie arabe*, (en arabe), Le Caire, Centre Ibn Khaldûn.

HOURANI, H., 1989, *Le mouvement ouvrier en Jordanie, 1948-1988*, (en arabe), Al-Urdun al-Jadid, Nicosie.

HOURANI, H., ABU RUMMAN, H., et alii, 1989, *Le soulèvement jordanien du printemps 1989*, (en arabe) Dossier spécial de *al-Urdun al-Jadid*, n°14.

JOHNSON, T., 1972, *Professions and Power*, London, Macmillan.

KHAZA'LEH, A., 1998, *Civil Society Institutions and Pluralism: a Socio-Historical Study*, paper presented at the symposium on “The Social History of Jordan”, Al-Urdun al-Jadid Research Center, Amman, 24-26 March.

AL-KHAWAGA, L., 1990, “Le chômage apparent et la structure du marché du travail en Egypte”, in: *Revue Tiers-Monde*, n°121, pp. 91-118.

LAYNE, L., 1987, “Tribesmen as Citizens: "Primordial Ties" and Democracy in Rural Jordan”, in: *Elections in the Middle East*, L. Layne (ed.), Boulder, Westview Press, pp. 113-152.

LONGUENESSE, E., 1990, "Ingénieurs et marché de l'emploi en Jordanie", in: *Bâtisseurs et bureaucrates, Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, E. Longuenesse (ed.), Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, p. 127-146.

LONGUENESSE, E., 1991, "Ingénieurs au Proche-Orient: Liban, Syrie, Jordanie", in: *Sociétés Contemporaines*, juin, pp. 9-40.

LONGUENESSE, E., 1995, "Le syndicalisme professionnel en Egypte, entre identités socio-professionnelles et corporatisme", in: *Egypte Monde Arabe*, n°24, pp. 139-187.

ROBINSON, G., 1997, "Can islamists be democrats? The Case of Jordan", in: *Middle East Journal*, vol. 51, n°3, pp. 373-387.

SATLOFF, R., 1986, *Troubles on the East Bank*, The Washington Papers n°123, New York, Praeger.

TAL, L., 1997, *From Abdallah to Hussein, The Consolidation of Hashemite Power in Jordan, 1954-1967*, paper presented to the symposium "Politics and the State in Jordan", Paris, Institut du Monde Arabe, 24-25 juin.

TELL, T., 1993, "Paysans, nomades et Etat en Jordanie orientale: les politiques de développement rural, 1920-1989", in: *Steppes d'Arabies. Etat, pasteurs, agriculteurs et commerçants: le devenir des zones sèches*, R. Bocco, R. Jaubert et F. Métral (eds.), Paris, PUF / Genève, IUED, pp. 87-103.

TELL, T., 1994, "Les origines sociales de la *glasnost* jordanienne", in: *Moyen-Orient: Migrations, démocratisation, médiations*, R. Bocco et M.-R. Djalili (eds.), Paris, PUF / Genève, IUED, pp. 201-220.

VAN HEAR, N., 1994, "L'impact des rapatriements forcés vers la Jordanie et le Yémen pendant la crise du Golfe", in: *Moyen-Orient: Migrations, démocratisation, médiations*, R. Bocco et M.-R. Djalili (eds.), Paris, PUF / Genève, IUED, pp. 101-118.

Revue professionnelle consultées :

Al-Muhandis al-Urdunî (L'Ingénieur Jordanien), revue du syndicat des ingénieurs

Majallat al-Muhâmîn (La Revue des Avocats), revue du Syndicat des avocats

Al-Sammâ'ah (Le Stéthoscope), revue du Syndicat des médecins

Al-Mudaqqiq (Le Contrôleur), revue du Syndicat des experts-comptables

Al-Tamrid (Le Soins Infirmiers), revue du Syndicat des infirmiers